

Jack Trego
Dr Borilot
Dr Newsome
FR 497 Senior Project
8 May 2020

La psychologie du colonisé dans la littérature post/coloniale

Introduction

La littérature coloniale et postcoloniale comprend une gamme vaste de poésie, de romans, et de contes. Au sein de cette œuvre littéraire, nous pouvons analyser plusieurs éléments qui sont d'abord influencés par la colonisation et qui y répondent aussi. Nous pouvons également percevoir comment les écrivains et les artistes d'origine indigène ont été affectés par leur colonisation par les colonisateurs français, et comment celle-ci a changé leur mentalité et leur psychologie.

D'autre part, nous voyons les mesures que prennent les écrivains en réagissant, en répondant à leur colonisation : comment écrivent-ils dans une situation de colonisé ? Leurs techniques, méthodes, et thèmes révèlent leurs expériences et leur psychologie sous la colonisation. Donc, ce mémoire vise à répondre à la question suivante : de quelles façons et dans quelle mesure la psychologie coloniale s'est-elle manifestée dans la littérature en Algérie et au Sénégal durant la colonisation et après l'indépendance ?

Il est nécessaire de faire la distinction entre l'indépendance et la décolonisation. Dans un premier temps, l'indépendance est une condition où un peuple gagne son autonomie et exerce la souveraineté au sein de ses frontières. C'est un fait juridique combiné avec la reconnaissance des autres nations. Par contre, la décolonisation est un processus long qui vise à répondre à la colonisation et de rectifier ses effets sur le peuple colonisé en les séparant de leurs colonisateurs durant les années qui la suivent. La colonisation étant une présence globale qui s'enracine

profondément dans la société colonisée, il faut longtemps pour déraciner et démêler son influence. C'est particulièrement difficile car à un moment donné, on ne sait plus quel aspect de la société est un effet des colonisateurs et lequel appartient au peuple colonisé : l'histoire est si emmêlée, entachée par la présence des colonisateurs que l'on perd le fil de leur influence et de l'esprit propre au peuple colonisé. La décolonisation continue jusqu'à aujourd'hui.

Toutes les actions et toutes les décisions prises par un peuple qui était anciennement colonisé sont faites dans une période de décolonisation. Cette dernière comprend un contexte spécifique au sein duquel s'écoule plusieurs trajectoires politique, historique, et culturel. Au début, puisque la colonisation est récente, la décolonisation est très évidente : il s'agit de la fondation de leurs propres institutions sociales et de la reconstruction de leur société. Au fur et à mesure que ce processus s'exécute, il arrive un moment où les anciens colonisés ne répondent plus aux effets de leurs colonisateurs, plutôt ils se créent et se forment à nouveau.

Néanmoins le plus grand défi aux anciens colonisés est justement de dépasser une simple réponse à leurs anciens colonisateurs à un stade de la récréation de soi. Difficile car l'influence des colonisateurs est profonde dans la société indigène. Elle pénètre tous les coins de la société : parmi autres la politique, l'éducation, l'art, et l'économie. Les colonisateurs ont « désintégré » la société précoloniale, et donc les anciens colonisés visent la réintégration de leur société : « Sur le plan culturel, le processus de désintégration-intégration provoque la distanciation des liens anciens et la création d'un nouvel espace culturel » (Ekanza 607). À cet égard, les écrivains et les artistes ont leur propre façon de répondre à la décolonisation. La littérature est une forme d'art qui possède ses propres techniques et méthodes avec lesquelles elle se constitue. À travers elle et d'autres formes d'art, le point de vue intime de l'autre s'exprime ce qui permet au lecteur de comprendre la vie quotidienne et la mentalité de l'autre vivant sous la colonisation. Ce transfert

représente la puissance de la littérature qui n'est pas exactement propre à elle, mais, dû à ses méthodes et techniques, est particulier à elle. Ma thèse répond à ces questions en disant que la psychologie du colonisé se manifeste dans les techniques de style, l'usage du langage, et la manière dont les écrivains algériens et sénégalais abordent les thèmes de la psychologie dans leurs ouvrages durant la colonisation et après l'indépendance.

1. La société coloniale

1.1 La hiérarchie sociale : les statuts variables des habitants de l'Algérie et du

Sénégal

Les statuts des habitants dans l'Empire colonial français différaient largement selon la colonie, la personne, et la région. En règle générale, le régime de l'indigénat (voir section 1.2) va rendre toutes les personnes colonisées « indigènes », c'est-à-dire des sujets de la France donc ne jouissant pas des droits de la citoyenneté. Or ce statut indique que la nationalité française est conférée au colonisé. Situé justement entre la nationalité et la citoyenneté, le colonisé se trouve dans une situation complexe presque insaisissable.

Néanmoins, la société coloniale se caractérisait plutôt par une large zone grise au lieu d'une division dure sociétale entre colonisé et colonisateur. Typiquement, les français employaient certaines personnes du peuple colonisé pour occuper un poste intermédiaire dans l'administration coloniale. Cette pratique avait pour objet d'exploiter la position plus haute de ces intermédiaires dans la société autochtone afin de propager la loi française dans l'ensemble de la colonie. L'existence de ces intermédiaires désignent les statuts variés du peuple colonisé, que suit la hiérarchie sociale dans l'Empire colonial français.

1.1.a L'Algérie

Pour renforcer son contrôle sur l'Algérie, la France a adapté le système ottoman sur le terrain en employant des *caïds* (percepteur d'impôts), *cadis* (juges), et *bachagas* (chef du tribu) (Evans et Phillips 30). Ce système intermédiaire visait à unir les forces coloniales et le peuple colonisé autour des acteurs en qui tous pouvaient avoir confiance. D'un côté, les forces coloniales françaises occupaient la position de puissance : violentes et brutales, ils mettaient en application la loi coloniale et la hiérarchie coloniale par des méthodes militaires (lire plus tard dans la section 2). D'un autre côté, le peuple colonisé ont été conquis, opprimé, et soumis à la loi coloniale. Au milieu, les intermédiaires : ils occupaient une zone justement intermédiaire qui rejetait une analyse manichéenne de la société. En raison de son statut variable selon la personne avec qui il interagit, l'intermédiaire était tantôt oppresseur, tantôt opprimé. Donc, il n'est pas possible de parler du « peuple colonisé » comme d'un monolithe, car celui-ci n'existait pas en réalité. Or il est possible de parler des lois appliquées en Algérie, d'où l'on peut tirer une analyse de la société coloniale.

Les colonisés en Algérie étaient désignés sujets de la France, soumis au régime de l'indigénat. Le sénatus-consulte du 5 juillet 1865 visait à régler cette situation en déclarant que « L'indigène musulman est français » (Sartor 11). Néanmoins, ce corps a proclamé que l'indigène « continue à être régi par la loi musulmane », et donc que la loi française et la loi musulmane ne sont pas compatibles :

Dès le moment où l'indigène a décidé de demander la naturalisation et qu'il l'a obtenue, dès ce moment un changement complet s'est opéré dans son état et sa personne. Dès le moment où l'indigène a décidé de demander la naturalisation et qu'il l'a obtenue, dès ce moment un changement complet s'est opéré dans son état et sa personne.

Ensuite, le sénatus-consulte a offert une procédure de naturalisation pour l'algérien. Cependant, en premier vue, elle semble longue et faite expressément à décourager ce dernier. Elle était

composée de trois conditions à remplir : il fallait avoir vingt-et-un ans ; il fallait que l'individu « obtienne du chef de l'État l'autorisation de s'établir en France » ; et finalement il fallait que l'individu « y réside effectivement pendant dix ans » (Sartor 48-49). Après avoir rempli ces conditions, l'individu était toujours obligé de demander la citoyenneté auprès du gouvernement français qui ne la lui accorderais qu'après « une enquête sur sa moralité, et après avoir pris l'avis du Conseil de l'État » (Sartor 49).

Or la véritable barrière qui prouvait impassable à la plupart des algériens était l'exigence que ce dernier consentit à se soumettre à la loi française. Pour les français, cette décision était logique : se soumettre à la loi française afin de jouir des droits de la citoyenneté française. Néanmoins, aux yeux des algériens, cet acte signifiait plutôt le renoncement à l'Islam qui avait des larges ramifications. L'Islam ne comprend pas uniquement une religion, mais aussi un système légal et des mœurs spécifiques : elle est une société complète avec ses propres institutions sociétales. Donc, se soumettre à la loi française égalait à un renoncement de l'Islam, qui signifiait l'abandon de la propre société des algériens. Ruedy explique :

In order to become citizens, they would have to renounce their Muslim civil status and agree to live under French law. Since the latter would be tantamount to apostasy within a society where civil status was determined by religious law, only about two thousand Muslims ever requested naturalization during the eighty years the law remained in force. The sénatus consulte of 1865 became the cornerstone of a legal edifice that consigned Algerians to a status of permanent civil and political inferiority. (Ruedy 76)

Les chiffres sur la naturalisation des habitants colonisés révèlent que peu ont décidé de le faire : durant toute la colonisation de l'Algérie, la moyenne annuelle n'a jamais dépassé 37 personnes (Kateb 101).

En termes de droits politiques, la France n'en a guère accordé à l'Algérie. Par exemple, la Deuxième République française a départementalisé l'Algérie en trois départements (Ruedy 74).

Faute de lien acceptable aux ministres à Paris, toutefois, les départements d'Algérie manquaient du

vrai pouvoir. Plus tard, la Troisième République a tenté de revitaliser les départements de l'Algérie en déclarant que ces derniers bénéficiaient désormais du pouvoir d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale à Paris. Au lieu d'une réponse positive, les Algériens se sont rebellés. Déjà les algériens avaient une humeur de rébellion contre leurs colonisateurs, humeur qui combiné avec une économie affaiblie et l'espoir d'indépendance, a été déclenchée en rébellion contre le Décret Crémieux, qui a conféré la citoyenneté française aux juifs algériens (Evans and Phillips 31). Résultat, la France a réprimé cette révolte et a appliqué des mesures encore plus extrêmes sur l'Algérie.

Finalement, le statut des algériens devient problématique quand on se rend compte que l'Algérie était une colonie de peuplement pour la France. Non seulement une colonie, mais elle comptait trois départements français. La départementalisation de l'Algérie est revenue hanter : la loi-cadre Defferre de 1956 accordant le suffrage universel dans l'Empire colonial français était un événement significatif pour les anciennes colonies françaises, maintenant les territoires d'outre-mer, loi qui leur a conféré plus de compétences et donc plus d'autonomie (Oulmon et Vaïsse 39). Néanmoins, puisque l'Algérie faisait partie de la France métropole, il relevait du Ministère de l'intérieur et donc la loi-cadre ne s'y est pas vue appliquée. D'autres mesures ont été appliqués à l'égard du suffrage universel en Algérie. Par exemple, à la fin des années 40 l'Assemblée nationale algérienne a déclaré « all residents of Algeria citizens of France » mais elle a toujours gardé les deux collèges électoraux, l'un pour les français et l'autre pour les algériens, qui ont donné plus de pouvoir politique aux français (Ruedy 152). En fin de compte, le suffrage universel n'a jamais existé en Algérie dans sa plénitude et cela se présente comme une des raisons qui a entraîné à la Guerre d'indépendance d'Algérie.

1.1.b Le Sénégal

Le Sénégal a vécu une expérience de colonisation qui était assez pacifique et indépendant en comparaison à l'Algérie. D'abord, étant une économie de traite et non une colonie de peuplement, la population française y était transitoire : en règle générale, seuls les officiers et les commerçants français y résidaient entre un et trois ans (Ekanza 609 ; Jones 329). D'autre part, les sénégalais bénéficiaient d'un certain nombre de droits et de libertés depuis le début de leur colonisation par rapport aux algériens.

By the 1830s political rights had already begun to take root in the old settlements of Saint-Louis and Gorée. These rights eventually became more established during the second half of the nineteenth century, as urban centers along Senegal's coast became staging grounds for new French conquests in West Africa. (Gamble 13)

Ensuite, en 1870, les quatre communes de Saint-Louis, Gorée, Dakar, et Rufisque ont été désignées « communes de plein exercice » (Gamble 13). Liée à cette réorganisation, ces quatre communes pouvaient désormais voter un Conseil général et élire un député pour la Chambre des Députés à Paris (Gamble 15). Le Conseil général en particulier était très significatif. D'abord, il calquait au gouvernement français en métropole. Cela indique le statut du Sénégal aux yeux de la France : une colonie d'une importance singulière qui donc méritait de bénéficier des structures gouvernementales similaires à celles en métropole. Deuxièmement, entre 1870 et 1920, ce Conseil général exerçait de beaucoup de pouvoir sur les conditions économiques et politiques dans la colonie du Sénégal (Jones 325). Pendant cette période, les officiers français s'appuyaient sur ce corps pour servir de médiateur pour des projets. Ici, c'est donc clair que le Conseil général était chargé de travail important : c'était un vrai corps politique qui effectuait indépendamment des changements au Sénégal. Le Conseil général suggère combien le peuple sénégalais pouvait gérer ses affaires de façon beaucoup plus indépendante que les algériens. Ce corps était composé largement par de métis, qui existait justement dans la zone intermédiaire décrite ci-dessus.

Pendant les dernières deux décennies du dix-neuvième siècle, les métis parvenaient à « infiltrer » les institutions politiques locales au Sénégal, surtout le Conseil général (Gamble 17). À la fin de ce siècle, ils possédaient le plus grand nombre de sièges dans ce Conseil (Jones 341). Donc la population métisse formait une classe sociale à part entière, liée aux colonisés et aux colonisateurs.

Pour retourner à la question du statut des sénégalais, ils étaient classifiés de sujets comme les algériens. Or, depuis 1870 les habitants des quatre communes jouissaient de droits politiques. L'évolution de leur statut s'est vite accélérée au début du vingtième siècle. En 1914, le décret du 16 mars exemptait du régime de l'indigénat les sénégalais nés dans les quatre communes. Deux ans plus tard, la loi Diagne était votée : celle-ci conférait la pleine citoyenneté française aux sénégalais pour l'obligation militaire. Finalement, les sénégalais ont réussi à gagner la pleine citoyenneté. Cependant, ce n'était qu'en 1956 que la loi-cadre Defferre est entrée en vigueur, et celle-ci a institué le suffrage universel dans toute l'Afrique (Clauzel 39). En comparaison, l'Algérie n'est arrivée à obtenir le suffrage universel que beaucoup trop tard en 1958 en pleine guerre et grâce au plan de de Gaulle, un point de comparaison significatif entre ces deux anciennes colonies françaises (Ruedy 173).

1.2 La loi coloniale : le régime de l'indigénat

La loi française ne s'est pas toujours appliquée de la même manière dans les colonies. Dans ses instances, le régime de l'indigénat y était la base législative. Ce régime était une « spécificité juridique coloniale » qui a été mis en application en premier en Algérie, en 1881. Les colonisés étant désignés comme « sujets » de l'Empire français, ils ne jouissaient donc pas des droits de la citoyenneté française. Néanmoins, ils étaient toujours soumis « en matière pénale à des

mesures particulières appliquées par l'administration coloniale » qui ne relèvent pas de la loi française (Dimier 25). Dispositif spécial codifié dans certains endroits de l'Empire colonial français, il s'impose aux indigènes qui commettent des infractions « qui ne sont ni prévues ni réprimées par la loi française » (Merle 143). C'était un régime d'exception dans lequel se trouvait « un espace juridique nouveau, spécifiquement réservé aux indigènes, qui s'ajoute au droit pénal auquel, par ailleurs, ils sont soumis » (Merle 143). Régime discriminatoire parce qu'il se n'applique qu'aux indigènes, mais aussi fluide car il changeait en fonction de la colonie, de l'administrateur colonial, voire de l'infraction commise.

Réduit à l'essentiel, le régime de l'indigénat était un mécanisme de domination et d'oppression. Appliqué suite à la conquête, ce régime a emprunté l'aspect brutale de la guerre de conquête, l'a adouci, et l'a appliqué sous une forme législative moins extrême que la guerre de conquête. Il ciblait la normalisation de l'état des choses, c'est-à-dire la violence faite par les colonisateurs contre les colonisés, la hiérarchie sociale, et l'échelle du dominant et du dominé :

Ce régime n'est pas seulement un instrument de domination mais procède, au sortir de la période de conquête, d'une volonté de régulation de la violence « légale » exercée par les agents de l'État sur les territoires des colonies. Il s'agit de fixer un cadre permettant d'infléchir dans un sens ou dans l'autre la pression sur les populations indigènes, au gré des situations, des événements et des contextes, dans une marge qui doit rester dans les limites de ce que l'on juge être la légalité et en évitant de franchir la frontière de ce qui pourra être dénoncé comme arbitraire. Tout le problème est évidemment de poser les critères permettant de définir ces notions relatives que sont, aux colonies, « la légalité » et « l'arbitraire ». (Merle 150)

Une discussion émerge à propos de la légalité et de l'arbitraire de ce régime. En théorie il ne vise qu'à maintenir l'ordre social. D'un autre côté, cette mission réprime et opprime le peuple colonisé, les indigènes, de façon extraordinaire et extrajudiciaire. Par exemple, en Algérie, ce régime a été codifié dans un texte légal qui listait trente-trois infractions sous lesquelles un algérien pouvait être puni. Cette liste était considérable en ce qu'elle désignait comme infraction : par exemple, « speaking disrespectfully to or about a French official, defaming the

French republic, or failing to answer questions put by an official » étaient sur la liste (Ruedy 89).

D'autre part, en Algérie il existait aussi la détention administrative. Celle-ci allait beaucoup plus loin que le régime de l'indigénat :

In principle, administrative detention was aimed at threats to colonial authority, at seditious speech, or at religious incitement. But it was also used to administer punishment in cases where insufficiency of evidence or other procedural difficulties in the courts had resulted in the exoneration of individuals the regime wanted out of the way. (Ruedy 90)

La nature fluctuante de ce régime est évidente. Tout d'abord, une application fluide selon la colonie, l'administrateur coloniale ou même selon l'infraction résultait de cette base fluide du régime. Des standards existaient, mais en règle générale l'application différait d'une colonie à l'autre (Fabre 210). D'autre part, les critères variables ont créé dans des exemptions spéciales. Finalement, les punitions choisies pour telle ou telle infraction fluctuaient selon l'administrateur ou la colonie. Par exemple, un africain est mort d'une hémorragie cérébrale après avoir passé une semaine en prison où il a été battu. La seule raison pour sa mort était qu'il avait une mauvaise attitude envers ses impôts : il les a payés, mais selon l'avis de l'administrateur coloniale l'homme était de mauvaise foi (Mann 335). On voit clairement que ce régime, ayant une base fluide, entraînait à de mauvaises applications. En effet, « en confiant à un agent administratif, gouverneur ou subalterne, le pouvoir de juger et de punir, le régime de l'indigénat fait fi, nous l'avons dit, d'un des piliers essentiels du droit : la séparation des pouvoirs judiciaire et administratif » (Merle 149). Ce régime, étant plutôt un régime d'exception qui marquait des limites plutôt que des règles, entraînant à une panoplie de problèmes.

Le statut de l'indigénat renvoie aussitôt au prétexte justificatif pour la colonisation française : la mission civilisatrice. Une logique superficielle maintenait cette mission qui avait pour objet d'apporter la civilisation dite moderne aux pays qui en manquait aux yeux de la France. Cependant, elle se replie tout de suite lorsqu'on considère que la France adhère au

principe des droits universels de l'homme et du citoyen. Par contre, dans les colonies que la France désignait françaises, ce principe n'existait pas. Ce régime déroge donc « à la constitution [française] qui affirme que toute personne ne peut être ni arrêtée, ni détenue que par l'ordre de l'autorité judiciaire » et « il déroge également au grand principe de l'égalité de tous devant la loi » (Fabre 294). Faute du principe de l'égalité dans les colonies, le statut de l'indigénat prit naissance pour remplir cet espace juridiquement nécessaire ; un espace qui donne aux colonisés une notion d'être français sans leur donner les droits de la citoyenneté. Situé justement entre les citoyens et les esclaves, l'indigène possède « la nationalité sans la citoyenneté » (Merle 139).

1.3 Les conditions de vie et la psychologie du colonisé

Au sein de la société coloniale, le colonisé vit et travaille. Dans les sections 1.1 et 1.2, on a déjà fourni un dessin de cette société en termes de hiérarchie sociale et de la loi coloniale, le régime de l'indigénat. Deux aspects essentiels pour comprendre la colonisation, ils signalent aussi la nuance qui y existe : celle-ci touche à la fois la société et ses structures (le régime de l'indigénat) ainsi que les personnes (la hiérarchie sociale).

Il faut contextualiser la psychologie du colonisé dans l'histoire et dans la réalité. La société coloniale n'était pas manichéiste : entre le colonisateurs français et les colonisés, il existait une grande zone qu'occupaient des intermédiaires de la population colonisée. Cette population intermédiaire faisait grande partie de la population totale des colonies. Donc, comme les deux groupes ne sont pas des monolithes, la psychologie n'en est pas un non plus. D'abord la psychologie dépend de l'individu, mais dans un deuxième temps elle n'existe pas de la même manière pour chaque membre de ces groupes. Cette nuance de la psychologie et la variabilité du statut dans la société coloniale indiquent la nature de la psychologie du colonisé et comment elle

résulte des conditions réelles que vit le colonisé.

La psychologie du colonisé est donc un objet complexe à étudier. On peut l'analyser de plusieurs points de vue interne et externe. De l'extérieur, on voit clairement que les conditions matérielles de vie du colonisé influencent sa psychologie. L'origine de ces conditions de vie est le régime de l'indigénat. Ce régime extérieur peut avoir des conséquences graves sur la vie intérieure de l'individu colonisé car il encadre son existence. Le régime crée les conditions de la naissance et la prolongation de la psychologie du colonisé qui est donc une réaction aux conditions de vie qui lui sont données par les colonisateurs. Par conséquent, au fur et à mesure que la colonisation française de l'Afrique et donc la mise en application du régime de l'indigénat se sont faites, la psychologie du colonisé s'est formée et s'est durcie. La vie du colonisé est encadrée par ce régime ; ce dernier limite les actions du colonisé, il l'empêche de vivre comme avant la colonisation et il lui rappelle quotidiennement que son pays ne lui appartient plus.

Durant le vingtième siècle, plusieurs écrivains et penseurs ont disséquée la psychologie du colonisé de façon très précise, un processus qui a entraîné à un portrait du colonisé. Parmi ces écrivains, deux en particulier ont beaucoup discuté et écrit à ce sujet : Frantz Fanon et Albert Memmi. Fanon est très connu pour la grandeur de son œuvre par rapport à sa très courte vie. Son métier de psychiatre et ses expériences en Algérie lui ont donné des aperçus et des méthodes d'analyse inédits. Il est connu comme le « père de la psychiatrie coloniale ». En parlant de Fanon et de ses ouvrages, malgré leur importance, il faut toutefois les contextualiser dans l'histoire : Fanon était largement pour les algériens dans leur guerre d'indépendance, et globalement il soutenait tous les mouvements de libération nationale. Deux de ses ouvrages utilisés dans ce mémoire – *L'An V de la Révolution* et *Les damnés de la terre* – ont été écrits et publiés en pleine guerre, et tous les deux avançaient un motif inavoué en faveur des algériens. Donc, bien que ces

ouvrages témoignent de la psychologie du colonisé et dévoilent ses éléments essentiels, il faut toujours les contextualiser dans l'histoire. Ensuite, Albert Memmi était un écrivain tunisien qui a écrit un ouvrage sur le lien entre les deux groupes dans la société coloniale dans son ouvrage *Portrait du colonisé*. Encore une fois, il est nécessaire de contextualiser Memmi : comme Fanon, il a décrit la société coloniale de façon plutôt manichéiste. Les deux ont bien dévoilé les aspects fondamentaux de la psychologie du colonisé, mais quand l'on en discute, il faut aussi réfléchir à la réalité de l'époque. Ceci n'est pas une critique, mais plutôt un rappel à toujours garder en tête le contexte dont on parle.

Fanon déclare que la perte de son pays est l'événement initial et principal dans la colonisation. Dans *Les damnés de la terre*, il raconte : « Pour le peuple colonisé la valeur la plus essentielle, parce que la plus concrète, c'est d'abord la terre : la terre qui doit assurer le pain et, bien sûr, la dignité » (47). La terre tangible, matérielle, et évidente de laquelle le peuple colonisé faisait auparavant sa vie lui est volée à partir du moment de la colonisation. Cette perte est justement bouleversante pour le colonisé. D'autre part, les colonisateurs s'emparent de la terre coloniale, l'exploitent, et en profitent ; forçant le peuple colonisé à travailler la terre au bénéfice des colonisateurs, en utilisant des méthodes plus fructueuses pour ces derniers, les colonisés deviennent aliénés de leur propre terre.

L'aliénation est l'un des éléments centraux de la psychologie du colonisé, qui connaît plusieurs formes et aspects. Dans un premier temps, c'est un complexe d'infériorité. Ce dernier est une réaction à l'imposition des forces coloniales françaises, qui se déroule toujours en utilisant la violence, et puis il réagit à la présence continue des forces coloniales, qui se maintiennent avec l'oppression. Ce complexe d'infériorité reflète aussi l'aliénation que vit le colonisé, l'impossibilité de l'assimilation du colonisé dans le groupe du colonisateur, et l'espoir

de libération.

Dans un premier lieu, la colonisation est une action violente. Elle emploie la violence pour conquérir et dominer un peuple. Un peuple ne se soumet jamais volontiers à des forces impériales. Donc, le peuple colonisé connaît depuis le début une violence agressive initiale qui se transforme petit à petit en institution sous forme du régime de l'indigénat (dans l'exemple de l'Algérie et ailleurs). Ce dernier fait continuer la violence de la guerre avec des répressions spéciales qui rappellent « aux populations indigènes... les répressions passées » de la conquête coloniale (Merle 147). De plus, le colonisé vit toujours sous un voile de suspicion, car « alors que le colon ou le policier peuvent, à longueur de journée, frapper le colonisé, l'insulter, le faire mettre à genoux, on verra le colonisé sortir son couteau au moindre regard hostile ou agressif d'un autre colonisé » (*Les damnés de la terre* 55). Cette situation n'est pas logique puisque la colonisation, si c'est logique aux colonisateurs, ne l'apparaît jamais aux colonisés puisqu'il s'agit de leur oppression et de leur déshumanisation sans cause. D'autre part, cette suspicion et le régime de l'indigénat oppriment l'indigène. L'oppression est un facteur énorme dans la société coloniale.

L'oppression est d'abord physique : les forces coloniales restreignent le peuple colonisé, les mettent en prison, les forcent à travailler selon leurs termes, lui prennent sa terre et sa société. Cependant, suite à cette première interaction physique, les colonisateurs se mettent à construire la société coloniale. Cette action constitue l'aspect mental de l'oppression qui vise à limiter la mentalité des colonisés où ils ne peuvent même pas imaginer d'autres possibilités que ce que présente la colonisation. Une partie essentielle de cette nouvelle société coloniale est la création d'un portrait mythique du colonisé, souvent comme paresseux, voleur, et sauvage (Memmi 109). En effet, le colonisé est un « être de carence » : ce n'est pas qu'il manque un trait ou une capacité

fondamentale, plus plutôt qu'il manque en générale, que son être est constitué de ce manque qui est pour lui global (Memmi 147). Ce portrait mythique du colonisé a pour objet de contrôler la mentalité des colonisés pour les rendre réticents à se révolter. Il apparaît petit à petit : premièrement par la propagande, mais ensuite sous forme institutionnelle avec l'introduction des lois coloniales. Ce faux portrait opprime le colonisé de façon directe car il s'applique sans conditions et sans que le colonisé ne puisse le rejeter.

Ces conduites, communes à l'ensemble des colonisateurs, s'adressant à l'ensemble des colonisés, vont donc s'exprimer en institutions. Autrement dit, elles définissent et imposent des situations objectives, qui cernent le colonisé, pèsent sur lui, jusqu'à infléchir sa conduite et imprimer des rides à son visage. (Memmi 120)

Face à cette institutionnalisation, l'infériorité chez le colonisé se renforce car aucune opportunité ne lui est présentée pour combattre ce faux portrait mythique de lui-même selon Memmi. Ayant d'abord perdu son pays et sa terre, il a fini par perdre sa propre identité ; il ne peut plus être lui-même, il ne peut être qu' « un colonisé » parmi la masse. Frantz Fanon soutient que :

...pour le nègre, il y a un mythe à affronter. Un mythe solidement ancré. Le nègre l'ignore, aussi longtemps que son existence se déroule au milieu des siens ; mais au premier regard blanc, il ressent le poids de sa mélanine. (*Peau noire* 122)

Il continue en disant que « l'ontologie... ne nous permet pas de comprendre l'être du Noir. Car le Noir n'a plus à être noir, mais à l'être en face du Blanc » (*Peau noire* 89). En plus de ce portrait mythique qui opprime le colonisé, les colonisateurs s'adressent aux colonisés comme une masse unifiée en utilisant « la marque du pluriel » (Memmi 111). Cette action dépersonnalise le colonisé en lui enlevant le droit à son individualité ; refusé d'être individuel, la déshumanisation s'enracine à l'intérieur du colonisé (Memmi 111). Fanon, dans son ouvrage *Les damnés de la terre*, fournit un portrait de la société coloniale :

Il ne suffit pas au colon de limiter physiquement... l'espace du colonisé. [...] L'indigène est déclaré imperméable à l'éthique, absence de valeurs, mais aussi négation des valeurs. Il est, osons l'avouer, l'ennemi des valeurs. [...] Parfois ce manichéisme va jusqu'au bout

de sa logique et déshumanise le colonisé. À proprement parler, il l'animalise. Et, de fait, le langage du colon, quand il parle du colonisé, est un langage zoologique. (44)

La déshumanisation est donc un processus complet, effectué par les colonisateurs afin de rendre la population coloniale docile et de justifier la colonisation en tant que telle : si les colonisés sont vus comme des animaux, comme des sauvages, leur colonisation semble justifiée pour que les forces coloniales puissent les 'civiliser'. Pourtant, cette déshumanisation va au-delà de la logique piètre de la mission civilisatrice. Par exemple, à travers les décisions impériales prises par les forces coloniales, le colonisé finit par être placé hors de l'histoire et hors de la cité. Ici on voit comment le colonisé est traité comme un objet et non comme un sujet. D'abord hors de l'histoire parce que « le colon fait l'histoire et sait qu'il la fait. Et parce qu'il se réfère constamment à l'histoire de sa métropole, il indique en clair qu'il est ici le prolongement de cette métropole » (*Les damnés de la terre* 53). Aucune place dans cette histoire ne se présente au colonisé malgré qu'elle se déroule dans son pays. À ce moment-ci, le colonisé devient un objet : dépossédé de sa terre, ensuite de sa société, il ne lui reste plus que son individualité, qu'il finit par perdre (Memmi 122). De plus, comme il était interdit au colonisé, dans certaines circonstances, de participer au gouvernement colonial, il est donc placé hors de la cité car c'est là où l'on gouverne et « il finit en effet par en perdre l'habitude et le goût » (Memmi 124).¹ En réponse à son isolation et à son oppression, Memmi soutient que le colonisé se referme dans les valeurs traditionnelles, c'est-à-dire la famille et la religion. Ces valeurs apparaissent comme des refuges pour le colonisé, les refuges de la société coloniale.

L'oppression et la déshumanisation entraînent une dislocation fondamentale qui a lieu entre le colonisé et tout ce qu'il savait auparavant de son pays. Le colonisé perd sa terre, ses

¹ Sur ce point, voir 1.2. L'existence des intermédiaires occupant l'espace social et politique entre les colons et les colonisés est bien documentée. Fanon en particulier écrivait de façon politique dans l'objectif d'avancer la cause algérienne pendant leur guerre d'indépendance.

institutions, sa langue, ses traditions, et ses droits. Cette rupture entre le présent et le passé engendre l'aliénation au sein de la société et dans chaque colonisé individuellement. Le niveau sociétal est fragmenté afin que les forces coloniales aient de l'espace pour mettre en application leurs lois et leurs institutions. En perdant ses structures et ses institutions, la société coloniale est rendue fixe : elle ne peut pas évoluer, changer, ou se développer puisque sous le contrôle des forces coloniales. Le gouvernement, la société, les coutumes, les traditions, et l'histoire de ce peuple avant la colonisation meurent à cause des forces coloniales, qui supplantent chacun avec sa propre installation. Albert Memmi en explique plus : « La vie de la colonie est figée : ses structures sont à la fois corsetées et sclérosées » (127). Quant à l'individu, il est menacé quotidiennement pour le fait qu'il est « indigène ». Il est opprimé par l'imposition des forces coloniales et par le régime de l'indigénat dans lequel n'importe quel délit peut faire arrêter le colonisé. D'autre part, le colonisé est déshumanisé du fait qu'il ne jouit point des droits d'un citoyen, mais plutôt il est traité comme un sujet. Dans ce processus, il perd son humanité. L'oppression et la déshumanisation génèrent donc l'aliénation au sein de la société coloniale et de chaque individu colonisé, une aliénation de son propre pays et sa propre histoire.

Ayant perdu pratiquement toute sa vie, le colonisé cherche une solution. Une se lui présente : s'assimiler au groupe colonisateur, devenir eux, et vivre comme eux. Albert Memmi affirme dans son ouvrage *Portrait du colonisé* que « la première tentative du colonisé est de changer de condition en changeant de peau » car ses conditions de vie sont liées directement à sa couleur de peau (148). Il continue : « et les deux composantes de cette tentative de libération sont étroitement liées : l'amour du colonisateur est sous-tendu d'un complexe de sentiments qui vont de la honte à la haine de soi » (149) L'esprit du colonisé est donc tordu ; suite à toute la violence, l'oppression, et l'aliénation qu'affronte le colonisé, la seule solution qui se présente à lui est de

se transformer. Or, l'assimilation du colonisé dans le groupe colonisateur « s'est révélée impossible » (Memmi 151).² En réponse à cet échec, le colonisé essaie de se révolter mais le colonisateur raille et ridiculise le colonisé pour son essai. Ce processus finit, selon Memmi, par une affirmation de soi qui surgit organiquement de l'essai de l'assimilation et du refus du colonisateur. Néanmoins, confirmer l'existence de soi-même dans une déclaration personnelle se révèle assez ambigu puisque l'identité est complexe et fluide, profond et variable. Elle n'est jamais fixe, n'arrive jamais à une stase. Donc le processus où on crée son identité, la personnalisation, est un processus illimité. Dans le contexte colonial, on peut imaginer que ce processus est bien plus frénétique : opprimé, privé de droits, le colonisé se cherche dans le chaos.

2. Les chemins vers l'indépendance

2.1 L'Algérie

L'histoire de la colonisation française en Algérie est longue et violente. La conquête initiale a eu lieu en 1830, et les français ont envahi le reste du pays au fur et à mesure. Le fait essentiel pour comprendre l'Algérie colonisée est qu'elle était une colonie de peuplement : la France, et d'autres pays méditerranéens, a envoyé ses citoyens en Algérie pour y vivre y et travailler. La proximité géographique a offert un chemin facile pour cette pratique. Leur installation a déplacé la population d'origine algérienne. En 1833, à l'éveil de la colonisation française de l'Algérie, 3 478 français y vivaient par rapport à une population totale de 3 millions environ. En 1886, il y en avait 219 627 sur 3,2 millions environ. Entre 1886 et 1954, à l'éveil de la guerre d'indépendance

² Encore une fois, il faut contextualiser l'ouvrage de Memmi. Il parlait de façon générale de l'expérience des colonisés. On a montré qu'en fait certains colonisés pouvaient se rattacher aux colonisateurs par des emplois spécifiques. En plus, l'héritage de Memmi est important : la Tunisie était un protectorat français, et là, les colonisés avaient moins de droits de gérer leurs affaires.

de l'Algérie, la population française est montée en flèche de ce chiffre-là à 934 069 français installés en Algérie (Kateb 92). Pour comparer, la population musulmane dite algérienne a aussi augmenté de 3,6 millions environ en 1891 à 8,5 millions en 1954 (Ruedy 94). L'augmentation de la population française au sein de l'Algérie démontre à quel degré les français ont envahi cette colonie et ont supplanté la population algérienne, et combien ils ont créé une véritable rupture dans la société algérienne. De plus, l'Algérie, comme colonie de peuplement, a été divisée en trois départements de la France et non colonie.

La violence était une partie intégrale de la colonisation algérienne. Au début, sa conquête a été rapide, et la politique de la terre brûlée l'a suivie (Evans and Phillips 28). Cette politique s'agissait de la destruction de l'infrastructure, des ressources, des bâtiments. Par exemple, l'armée française a intentionnellement asphyxié plus de cinq cents algériens dans des cavernes en 1847. Cet événement est caractéristique de l'histoire de l'Algérie sous la colonisation française. Ensuite, en 1867 trois cent mille musulmans algériens sont morts de manque de nourriture (31). Et après que le Décret Crémieux soit sorti en 1871 et une rébellion algérienne ait lieu en réponse, les colonisateurs français leur ont appliqué des mesures encore plus extrêmes.

Comprendre le régime de l'indigénat est essentiel pour comprendre l'Algérie française. Cette colonie nord-africaine était le terrain d'essai pour ce régime répressif et extrajudiciaire, et c'est là où le régime a été expérimenté dès 1881 jusqu'à son abolition en 1946 (Merle 142). Donc, le peuple algérien a été soumis à ce régime non seulement le plus longtemps mais aussi dans sa forme la plus barbare et sauvage. Cette expérience répressive a beaucoup affecté le peuple algérien. Par la suite, cette violence vécue a entraîné un niveau extrême de violence et de torture durant la guerre d'indépendance de l'Algérie. La violence a commencé avec les colonisateurs français et le régime de l'indigénat. Elle s'est intensifiée pendant que l'Empire

colonial français tombait. Par exemple, le 8 mai 1945 a eu lieu un massacre d'algériens par les autorités coloniales et les Pieds-noirs. 45 000 algériens sont morts ce jour-là pour cause d' « incident banal » (*Les damnés de la terre* 70).³ Banal, normal : cette terminologie renvoie à l'objectif du régime de l'indigénat, qui est la normalisation de l'état des choses, c'est-à-dire de la violence coloniale (Merle 147). Pour le massacre de leur peuple, les chefs révolutionnaires algériens avaient l'impression de n'avoir qu'un choix : s'employer de la même manière et de répondre avec la violence et la terreur, les mêmes méthodes employées par la France : « Having to react in rapid succession to the massacre of Algerian civilians in the mountains and in the cities, the revolutionary leadership found that if it wanted to prevent the people from gripped by terror it had no choice but to adopt forms of terror which until then it had rejected » (*A Dying Colonialism* 54-55). La réaction adverse à l'usage de la terreur par les révolutionnaires algériens dévoile immédiatement son irrationalité : « rappelez-vous ces grands mots : que c'est généreux, la France. Généreux, nous ? Et Sétif ? Et ces huit années de guerre féroce qui ont coûté la vie à plus d'un million d'Algériens ? Et la gégène » (*Les damnés de la terre* 33). La France, en choisissant d'employer la violence et la torture, a poussé les algériens révolutionnaires à répondre de la même manière (*Services spéciaux – Algérie 1955-1957 : Mon témoignage sur la torture*). C'était la faute des colonisateurs français qui abusaient, opprimaient, violaient, et tuaient les algériens depuis plus de cent longues années.

Dans le courant de cette logique, le Front de Libération Nationale, mouvement algérien introduit le 1 novembre 1954, s'engage dans la lutte pour la libération. Cette date-là est connue

³ Ce jour-là étant le 8 mai 1945, il est marqué comme la capitulation de l'Allemagne et la fin de la Seconde guerre mondiale. Des manifestations ont été organisés en Algérie comme en France et la plupart ont été pacifiques. Ce n'était pas le cas à Guelma et à Sétif. Dans ces deux villes, des algériens musulmans ont manifesté contre la colonisation française, et la violence s'est déroulé. Les forces françaises ont répondu de façon très violente et disproportionné à celle effectué par les algériens.

sous le nom du *Toussaint rouge* : une série d'attentats effectués par le FLN en plusieurs endroits en Algérie contre les colonisateurs français. La violence, selon Frantz Fanon, rassemble un peuple autour d'un objectif global et concret. Suite à *la Toussaint rouge*, la guerre d'indépendance de l'Algérie a pris sa naissance. Au début, uniquement les hommes algériens se sont engagés dans le travail révolutionnaire pour la guerre d'indépendance, mais peu de temps après les femmes algériennes se sont engagées dans cette lutte : « This was the period during which men, women, children, the whole Algerian people, experienced at one and the same time their national vocation and the recasting of the new Algerian society » (*A Dying Colonialism* 62). Ce rassemble de l'ensemble du peuple algérien, ayant regagné son autonomie petit à petit par la force des colonisateurs français et ayant manifesté sa volonté de lutter pour sa libération, a entraîné à l'indépendance de l'Algérie. Cette lutte a nécessairement inclus beaucoup de violence, et terreur, et de torture des deux côtés, français et algérien. En plus, une polémique mondiale est née durant cette guerre qui a contribué à l'indépendance de l'Algérie avec l'influence de l'opinion publique. Enfin en 1962, la guerre d'indépendance de l'Algérie s'est achevée et le peuple algérien a gagné son indépendance de la France. Le peuple algérien avait besoin de lutter pour sa libération, et la férocité de sa lutte était égale à la violence et à la terreur qui lui ont été imposé durant la colonisation française.

2.2 Le Sénégal

Le Sénégal faisait partie de l'Afrique noire colonisée. Celle-ci formait une différente région que l'Algérie et les colonies nord-africaines. Or, bien que c'étaient les mêmes colonisateurs français qui se servaient des mêmes méthodes d'oppression et d'exploitation, le Sénégal a eu une expérience qui semble au premier regard être moins oppressive que l'Algérie. Tout d'abord, c'est

essentiel de comprendre que la France employait le Sénégal comme une économie de traite et non une colonie de peuplement. Tandis que les français envahissaient l'Algérie et supplantaient les algériens dans leurs propres villes, la population française au Sénégal était de nature transitoire, et plus de pouvoir était donné aux indigènes. À cet égard, le Sénégal avait plus d'autonomie par rapport à l'Algérie. Par exemple, en 1895 on a nommé le premier Gouverneur du Sénégal. La même année, l'Afrique occidentale française était formée ; celle-ci était une fédération de huit états africains, dont Dakar au Sénégal était la capitale. Le rassemblement de ces huit états africains en Afrique occidentale française (l'AOF) leur a donné plus de pouvoir via une unification politique. La création de l'AOF a marqué une étape fondamentale pour le chemin à l'indépendance du Sénégal et du reste de l'Afrique noire car elle indiquait la nature institutionnelle de leur décolonisation.

En termes d'indépendance, le Sénégal a pu accéder à ce statut de manière « négociée et relativement pacifique » et institutionnelle au sein du courant de la décolonisation qui affectait toute l'Afrique, dans les années 1950 (Droz 13). Vers la fin de la Seconde guerre mondiale, des discussions se déroulaient au sujet des anciennes colonies françaises, qui étaient maintenant unifiées dans la France d'Outre-mer (Droz 12). La Constitution française de 1946 a institué l'Union française, une pseudo-fédération (Dimier 39). Suite à sa création, l'Afrique avait l'optimisme que finalement la grande promesse qu'on désirait depuis longtemps allait se réaliser : l'indépendance. Ensuite, la loi-cadre Defferre du 23 juin 1956 « devait ainsi étendre le suffrage universel aux citoyens de statut local, accorder aux assemblées territoriales de réels pouvoirs législatifs et mettre en place des conseils de gouvernement, sorte de ministères embryonnaires » (Dimier 38 ; Oulmon et Vaïsse 39). Enfin, en 1958 la création de la Communauté française, qui s'est mise ainsi dans le fil historique commencé par l'Union

française et renforcée par la loi-cadre Defferre, « prévoyait une autonomie politique presque totale aux territoires d'outre-mer regroupés » (Clauzel 47 ; Dimier 38). Ce fil historique se caractérise par une marche progressive à l'indépendance où des droits ont été gagnés petit à petit. Comme l'explique un article publié à l'époque dans l'édition de Mai 1960 dans le journal *L'Outre-mer Africain*, « La loi-cadre n'aura été qu'une étape et la Communauté, un passage ». L'indépendance était inévitable, et la facilité d'obtenir cette dernière a entraîné une vague d'indépendance dans toute l'Afrique. Le 20 août 1960, le Sénégal s'est séparé de la Fédération du Mali dont il était membre depuis un mois et demi, et est devenu indépendant, libre de tout attachement à la métropole française.

L'accession à l'indépendance du Sénégal était nettement différente de celle de l'Algérie. Elle était de nature institutionnelle, négociée, et pacifique. Ce moyen d'arriver à l'indépendance reflète aussi l'expérience du Sénégal sous les autorités coloniales françaises : cette colonie n'a vu guère la violence vécue par l'Algérie, certains de ses habitants jouissaient même de la pleine citoyenneté française qui a entraîné à « une vie politique active similaire à ce qui se passait en métropole », et son économie prospérait sous la colonisation (Clauzel, 37 ; Ekanza, 609 ; Gastellu, 566). D'autre part, il faut contextualiser son accession à l'indépendance dans l'histoire et dans l'époque. Elle s'est déroulée en pleine guerre d'indépendance d'Algérie. Les effets politiques et sociaux de cette dernière ont été énormes pour la France, qui a été vue par les médias globaux comme une force oppressive et dominante. Dans cette guerre, la France a fait le combat pour ce qui était légalement une partie de la métropole. En revanche, le Sénégal était un territoire d'outre-mer et donc ses liens à la France étaient moins fixes. Donc, la France a pris la décision de laisser accéder à l'indépendance le Sénégal de façon pacifique et négociée au lieu de lutter sous l'œil du monde.

3. La littérature coloniale / postcoloniale

3.1 Sénégal : « Lassitude » par Birago Diop

« Leurres et lueurs » a été écrit par Birago Diop et il l'a publié en 1960 en pleine décolonisation. Dans le poème « Lassitude », tiré de ce recueil, Birago Diop utilise un langage riche et imagé, le temps des verbes, et des pronoms possessifs afin de refléter l'aliénation vécue sous la colonisation française.

Un leurre est un appât, une illusion, ou l'acte de tromper quelqu'un. Dans un premier temps, ce terme peut décrire la colonisation française de l'Afrique. Au lieu de faire réaliser la mission supposée civilisatrice, les français ont détruit les civilisations des africains afin d'y installer la leur. Ensuite, une lueur est à la fois un éclat soudain et brillant et une lumière faible. Ce terme signifie également « un éclat fugitif du regard manifestant un sentiment, une qualité » et « un peu de quelque chose ou une fugitive manifestation de quelque chose » (Larousse). On pourrait donc dire qu'« une lueur d'envie ou d'espoir », comme « garder une lueur d'espoir de libération ». Donc, le titre de ce recueil fait allusion aux colonisateurs et à leurs « leurres » ainsi qu'aux colonisés avec leur « lueur d'espoir ». L'aspect double du titre représente la nature double de la colonisation, qui comprend et affecte et les colonisateurs et les colonisés de différentes manières.

Dans son ouvrage *Les damnés de la terre*, Frantz Fanon, psychiatre, dédie une partie à analyser les liens entre la guerre coloniale et les troubles mentaux. Parmi autres, il a identifié l'indifférence, la psychose anxieuse, la stupeur, l'apathie, et une quantité de troubles psychosomatiques comme les résultats psychologiques de la colonisation (*Les damnés* 238-300). Dans le poème de Diop, le narrateur est touché par un tel trouble mental comme c'est l'effet de sa colonisation et de sa domination. Les troubles mentaux, explique Fanon, viennent du

traitement des colonisés par les colonisateurs qui vise à déposséder le colonisé de ses droits, à le déstabiliser, à l'opprimer, voire le dépayser dans son propre pays. Par conséquent, le colonisé devient aliéné de sa terre, de son peuple, et de lui-même. On voit cette aliénation dans chaque élément de ce poème, y compris le langage, les images, et les pronoms possessifs.

« Lassitude » est composé de trois quatrains et d'un dernier tercet. Ce poème contient plusieurs éléments qui reflètent et font allusion à l'aliénation et à la déshumanisation du narrateur. Dans un premier temps, l'auteur utilise des verbes et des adjectifs qui ont pour la plupart des connotations négatives, désespérées, et aliénantes. Les adjectifs « moroses », « plus tristes », « défunt », et « amère » possèdent tous une telle connotation, et ils servent de décrire la situation et les sentiments du narrateur. Ensuite, les verbes, dont « traîner », « s'abîmer », et « pleurer » contribuent à ce sentiment de négativité qui caractérise l'aliénation et le désespoir. Par exemple, le choix du verbe « s'abîmer », qui signifie endommager ou se détériorer, est double dans le sens qu'il sert de décrire l'événement qui a lieu dans le poème ainsi que de contribuer à la tonalité négative, désespérée, et aliénante du poème :

D'autres fois, le plus souvent quand s'abîme le jour,
Je me sens seul, en proie à un cafard sans cause,

Diop aurait pu déclarer que le jour tombe ou s'achève, voire que la nuit commence pour relater la même idée que la fin de la journée arrive. Or, le choix de ce verbe possédant un sens particulier est essentiel à exprimer le sentiment que l'auteur voudrait exprimer. Ce verbe ajoute un aspect affectif à cet événement. Non seulement le point entre deux périodes, le premier celui de l'action et le deuxième celui du repos, cette transition assume un autre sens pour le narrateur. Comme sa vie est pesante, lente, et épuisante, la nuit, qui assure le repos, ne le lui donne pas. La nuit pour le narrateur n'est qu'une pause qui ponctue sa vie, et donc il doit toujours retourner à sa vie.

« S'abîmer » décrit donc la déception pour le narrateur à cette promesse inaccessible de la nuit.

La colonisation contrôle la vie du narrateur, et elle arrive même à envahir le sommeil de ce dernier aussi. Elle est donc globale dans sa conquête du colonisé.

Ensuite, il y a trois temps dans ce poème : le présent, le passé simple, et le conditionnel. Quand Diop emploie le présent, c'est le narrateur qui fait l'action ou sur qui l'action est faite. Par exemple, dans le premier vers c'est le narrateur qui « traîne ». Ce verbe indique une lenteur, une *lassitude* à laquelle le narrateur est en danger de succomber en continuant son action. Sous la colonisation, à cause de la domination et l'oppression des colonisateurs français — « un boulet trop lourd » —, on devient aliéné. Même nos actions assument une nature aliénée, donc on traîne pendant la journée, ne souhaitant pas continuer si la vie reste comme elle est. Ensuite, le narrateur annonce que « Je me sens seul » et qu'il « ne veut que pleurer ma peine amère ». Ces deux actions faites au présent contribuent à l'image du narrateur sous la colonisation comme opprimé, aliéné, et dominé. Les thèmes de l'aliénation et de la souffrance sont présents partout dans ce poème.

Le seul usage du passé simple se différencie de tous les autres verbes, et la phrase dont il fait partie prend donc une importance dans le poème. Le verbe « avoir » est utilisé dans ce temps dans les vers suivants :

Car le temps est parti portant je ne sais où
 Tout ce que j'eus en moi de tendre et de sincère

Le passé simple indique une rupture définitive avec le passé. Donc, ici un gouffre existe entre le narrateur au présent et tout ce qui était tendre et sincère en lui dans le passé. En effet il a perdu son humanité : il est devenu aliéné de lui-même car il manque de ce qui le rendait auparavant humain. D'autre part, il parle du temps comme une force lointaine qui agit sur lui et qu'en réponse il n'a aucun pouvoir à réagir. L'oppression sert d'abord de déposséder l'opprimé de ses droits et puis de le convaincre de son incapacité face à cette force. Soumis donc involontairement

mais entièrement à ce passage du temps qui lui a dépossédé de sa tendresse et de sa sincérité, le narrateur est incapable à l'arrêter afin de reprendre son humanité. Pour lui, son humanité est partie définitivement, et il n'a aucun recours ni réconfort.

D'autre part, ces vers font allusion au portrait mythique du colonisé décrit par Memmi et à l'ontologie du Noir discuté par Fanon. Dans les vers dessus, le narrateur a perdu les qualités qui lui rendait humain, à savoir la tendresse et la sincérité. L'objet du portrait mythique, selon Memmi, est de présenter le colonisé comme un « être de carence » qui incarne donc toutes les plus basses qualités humaines, voire celles des animaux, afin de pousser son oppression et son déshumanisation. Dans ce poème, il est évident que la colonisation, indiquée par « le temps », a dépossédé les qualités du narrateur qui le rendait humain afin de le rendre comme un tel « être de carence » qui manque ces qualités-là. C'est un processus cyclique à la fois prévenu et assuré par les colonisateurs car c'est eux qui présentent les colonisés dans ce portrait, mais c'est aussi eux qui créent le système, les lois, et les normes pour ce faire. Comme Fanon a dit, « le Noir n'a plus à être noir, mais à l'être en face du Blanc » (*Peau noire* 89). Le narrateur est devenu « colonisé » à cause de la dépossession de ses qualités humaines par les colonisateurs. Donc, la déshumanisation et l'aliénation vécue par le narrateur ici font allusion à la colonisation et ses méthodes d'oppression.

Ensuite, Diop emploie le conditionnel une seule fois dans la deuxième strophe. Le conditionnel sert de parler d'une hypothèse, d'une possibilité, ou d'une condition qui sera atteinte à condition que la condition initiale soit remplie. Donc, deux possibilités se présentent : le premier où le résultat est certain, et le deuxième où le résultat est espéré mais irréalisable ou incertain. Dans le deuxième, la personne garde une « lueur d'espoir » pour que le résultat se produise, mais ce n'est plus qu'un espoir. Les vers dans le poème disent :

Seul et veule sans joie, invoquant le secours
D'un sourire défunt qui vaincrait ma névrose.

Dans cet exemple, le verbe « vaincre » est au conditionnel. D'abord ce verbe fait allusion au combat et à la conquête totale de l'ennemi, comme celle faite par les français contre les algériens et les sénégalais. Ensuite, ici le narrateur utilise le conditionnel de façon optimiste. D'après le poème entier il est clair que le narrateur souffre et que sa vie lui pèse. Pour y combattre il se plonge dans ses souvenirs, tentant de faire réaliser à nouveau un sourire, mais ceci n'existe plus pour lui : « un sourire défunt ». Donc, l'espoir que ce sourire pourrait « vaincre » sa névrose à lui n'est qu'un espoir d'une personne souffrante. Ce sourire pourrait lui apporter du bonheur, du plaisir, et le bien-être lesquels il désire et qui pourrait le guérir de son malheur. Le reste de poème ne donne malheureusement aucune indication que cette solution soit faisable. Ici le conditionnel contribue à la tonalité épuisée, triste, et vaincue du poème qui caractérise l'aliénation que vit le narrateur.

L'imagerie dans ce poème tire sa puissance du fait qu'elle touche sur les deux plans physique et mental. Les deux premiers vers donnent une telle image double :

Je traîne à chaque pas un boulet trop lourd
Fait de regrets, d'ennuis, de souvenirs moroses

D'abord physique puisqu'un boulet trop lourd, qui aussi fait allusion aux esclaves et aux prisonniers, mais dans un deuxième temps surgit l'aspect mentale car ce boulet est composé de « regrets, d'ennuis, [et] de souvenirs moroses ». La lourdeur mentale s'ajoute donc au poids physique afin de créer une image puissante qui attaque aux plusieurs aspects du corps. Si l'on pense toujours au corps physique lorsqu'on parle de punitions, les peines qui ciblent la vie intérieure de la personne pèsent parfois plus.

Comme discuté en 1.3, l'aliénation existe sur deux plans : physique et mentale. Sur le plan physique, elle commence lorsqu'une personne perd l'autonomie de son corps, de sa terre, ou

de ses conditions de vie. Ceci est le premier acte de la conquête de la colonisation. Dans cette image, l'aliénation physique est le boulet qu'on imagine d'être attaché au narrateur. Après, les colonisateurs oppriment et déshumanisent les colonisés entraînant à leur aliénation qui comprend aussi un complexe d'infériorité. Le colonisé souffre terriblement, et son aliénation s'enfonce dans lui. Dans l'image, cette aliénation mentale est représentée par la composition du boulet de « regrets, d'ennuis, et de souvenirs moroses ». L'aliénation physique et l'aliénation mentale agissent de concert pour continuer à opprimer et déshumaniser le colonisé. En plus, que la composition du « boulet » fait allusion au passé – « de regrets, d'ennuis, de souvenirs moroses » – renforce l'effet indiqué par le passé simple qui est la rupture entre le passé et le présent du narrateur. Cette rupture signale aussi la souffrance du narrateur au passé, au présent, et finalement aussi à l'avenir. Donc cette image signale la nature double et doublé de l'aliénation que vit le narrateur sous la colonisation.

Une autre image dans ce poème renforce le sentiment de souffrance physique et mentale du narrateur. Il demande :

Étreintes et aveux où donc vous trouvez-vous ?
 Sans vous je ne veux que pleurer ma peine amère.

Ces vers sont intenses avec l'envie et la tristesse que ressent le narrateur. Il désire la touche humaine, n'importe quelle touche humaine, qui lui rappellerait son humanité laquelle il a perdu. D'autre part, la solitude du narrateur – « Je me sens seul et veule » – indique que ses mots ne vont à personne et donc qu'ils disparaissent dans l'air. Malgré tout, le narrateur exprime toujours cette phrase même en sachant que personne ne l'entend, ni l'écoute. Son désespoir est au point qu'il veut n'importe quel secours de sa vie. De plus, le rime interne du premiers vers – « aveux », « où », « trouvez », et « vous » – renforce la puissance de l'image en la remembrant au langage. Donc, ces deux images donnent force au poème en tant que témoignage de la vie du colonisé et

sa souffrance, sa tristesse, et son aliénation.

Il y a cinq pronoms possessifs dans ce poème. Collectivement, ils indiquent ce qui appartenir au narrateur, qu'il soit positif ou négatif. D'après ses possessions et leurs connotations, on voit bien l'aliénation vécu par le narrateur. Soit ses affaires font allusion au passé, de ce qu'il possédait avant la colonisation, soit ils représentent son état actuel en tant que colonisé. Ces deux variétés forment donc l'être entier du colonisé décrit en section 1.3. Il tente plusieurs méthodes à combattre son nouveau statut, y compris l'assimilation, le refuge dans les valeurs traditionnelles, et la mémoire de la période d'avant la colonisation. Quant à la mémoire, elle est un moyen de se cacher des terreurs de la réalité. Sous la colonisation, le colonisé essaie de réparer sa vie en se souvenant du passé d'avant la colonisation. Il se rassure et se soulage avec ses souvenirs. Dans le poème, le narrateur décrit trois de ses possessions qui viennent du passé d'avant la colonisation : « mes plus vieilles amours », « mes rêves les plus doux », et « mes plus fougueux désirs ». Tous les trois sont du passé et servent au narrateur de véhicule pour se remembrer à cette époque d'avant la colonisation. Or, ces derniers n'arrivent jamais à secourir le narrateur de sa vie colonisée, ils peuvent juste le soulager temporairement. D'autre part, les deux derniers exemples portent une connotation de malheur, de tristesse et d'aliénation. Le narrateur a des rêves et des désirs, mais il n'a ni le pouvoir, ni le droit de les faire réaliser. En réponse à son impuissance, il les garde à son intérieur, le seul espace où il peut être libre.

L'autre variété des possessions dans ce poème reflète la réalité actuelle du narrateur, à savoir sa souffrance et son aliénation. « Ma névrose » décrit l'impact énorme et continu sur sa psychologie.⁴ Ensuite, « ma peine amère » signale l'endommagement effectué par la colonisation sur la vie affective du narrateur. En combinaison avec l'image d' « un boulet trop lourd / Fait de

⁴ Voir section 1.3 pour une discussion de la psychologie du colonisé.

regrets, d'ennuis, de souvenirs moroses », le lecteur arrive à comprendre la souffrance, l'oppression, et l'aliénation que a vécu et que vit le narrateur sous la colonisation.

En conclusion, « Lassitude » par Birago Diop emploie un langage négatif et désespéré, des images puissantes, et des pronoms possessifs afin de décrire la vie d'un colonisé caractérisé par l'aliénation, la déshumanisation, et l'oppression.

3.2 Algérie : *Je ne parle pas la langue de mon père* par Leïla Sebbar

Leïla Sebbar est une grande écrivaine francophone. Née en Algérie d'un père algérien et d'une mère française, elle vivait au carrefour de deux langues : le français et l'arabe. De plus, son père était instituteur dans une école française, où la langue du colonisateur était imposée à Sebbar. A cause de cette imposition, elle a presque perdu l'arabe – sa langue maternelle d'où le titre de son ouvrage, *Je ne parle pas la langue de mon père* publié en 2003. Ce récit raconte la vie de Sebbar qui a grandi avec ces deux langues : l'arabe est sa langue maternelle, et le français, la langue des colonisateurs. En plus, son récit témoigne que la vie privée est forcément politique dans le sens qu'il renvoie à des histoires et des rapports politiques.

Ce récit est tout d'abord personnel. Sebbar commence à partir de son expérience individuelle comme l'indiquent les chapitres : « Je ne parle pas la langue de mon père » ; « Mon père ne m'a pas appris la langue de sa mère » ; « Je n'ai pas parlé la langue d'Aïsha et de Fatima » ; « Mon père ne m'a pas appris la langue des femmes de son peuple ». Son récit gagne une légitimité grâce à l'aspect intime. Cette légitimité diffère de celle d'un roman ou d'une autobiographie car elle est touchée dans la réalité et dans le récit. Le lecteur sait bien que Sebbar a vécu le récit, et que les sentiments exprimés, les défis abordés, et les questions posées sont les siens. À partir de son expérience individuelle, Sebbar arrive à aborder des sujets universels et

communs comme l'aliénation, l'expérience linguistique sous la colonisation, et la famille. Le lecteur comprend le rapport tordu et nuancé entre l'auteure et la langue, ainsi que les méthodes employées par Sebbar pour naviguer et vivre quotidiennement cet espace multilinguistique. La langue reste la force directrice pour la vie de Sebbar, et donc pour son récit.

La langue contrôle la manière et les limites de l'expression personnelle. Comme déclare Fanon, « un homme qui possède le langage possède par contrecoup le monde exprimé et impliqué par ce langage » (*Peau noire* 14). La langue encadre l'existence de l'individu. Sans langue, on ne pourrait pas décrire le monde, et donc on vit et s'exprime à travers le prisme du langage. La porte offerte par la langue inclut bien sûr des aspects positifs et négatifs. Dans le cas de Sebbar, la langue est plutôt négative car le français a brisé les liens entre elle et sa famille ainsi que son peuple et ses traditions, histoire, et culture. Dans l'extrait suivant, elle reprend cette rupture effectuée par la langue française :

Peut-être la langue étrangère l'a-t-elle séparé des mots qu'il aurait choisis pour nous, ses enfants. À sa femme, il parle, dans la langue de la France, sa langue à elle, je les entends depuis la véranda. [...] Elle a quitté pour lui les rivières et les collines douces, la terre qui donne le blé, la vigne, le tabac et les noix, les chênes centenaires, des bois et des bois de châtaigniers, elle est sa femme et sa langue est sa langue, lorsqu'il parle avec elle. Mais les enfants, ses enfants, nés sur sa terre à lui, de son corps infidèle, il a rompu la lignée, ses enfants nés dans la langue de leur mère, il les aime, la mère de ses enfants et sa langue. [...] Dans sa langue, il aurait dit ce qu'il ne dit pas dans la langue étrangère, il aurait parlé à ses enfants de ce qu'il tait, il aurait raconté ce qu'il n'a pas raconté, non pas de sa vie à lui, ... mais les histoires de la vieille ville marine, les légendes, les anecdotes... il aurait raconté les ancêtres, le quartier; vérité et mensonge, il aurait ri avec ses enfants dans sa langue et ils auraient appris les mots de gorge, les son roulés, répétés; articulés encore et encore, ... ensemble ils auraient déchiffré, récité, inscrit sur l'ardoise noire les lettres qu'ils ne savent pas tracer. Mais il n'a pas parlé la langue de sa mère avec son fils, ses filles, et il ne sait pas comment faire. (20-21)

Dans cette citation, on remarque plusieurs éléments de l'expérience vécue de l'auteure. Dans un premier lieu, le rôle central du français est évident. Pour l'auteure, cette langue colonisatrice a bloqué son rapport avec son père. Sebbar regrette de ne pas avoir appris l'arabe car il lui aurait connecté à son peuple : « les histoires de la vieille ville marine, les légendes, les anecdotes...les

ancêtres, le quartier ». L'auteure comprend ce qui existe dans une langue, et surtout dans l'arabe. Le regret et la tristesse ressenti par Sebbar souligne la valeur de l'arabe à elle, et au point que son père ne le lui avait pas appris, elle ressent un grand regret et une profonde tristesse. Ce regret et cette tristesse font allusion à l'aliénation vécu par Sebbar qui a été dépossédée de son peuple.

L'auteure emploie le conditionnel pour pousser ces sentiments. Le conditionnel présente une possibilité, une hypothèse, ou une condition qui sera réalisé si la condition première soit remplie. Comme discuté ci-dessus dans la section 3.1, deux possibilités sont donc évidentes. Soit la condition est certaine, soit elle est incertaine et représente plutôt un espoir. Sebbar utilise le conditionnel dans l'extrait ci-dessus afin d'exprimer le grand « si » de son enfance et son existence : si son père lui avait appris l'arabe, sa vie serait différente. Sebbar emploie son regret et sa tristesse afin de produire négativement son identité où elle s'oriente vers quelque chose – l'arabe – qu'elle n'a jamais possédé en réalité. Elle veut avoir accès à tout ce que son père avait fait dans sa vie en arabe, toutes les histoires et les expériences qui sont enfermées dans une langue qu'on ne lui a jamais appris. Résultat, Sebbar n'a pas l'impression de connaître ni son père, ni son peuple à elle. Par conséquent, elle occupe un espace intermédiaire entre les deux. Or elle n'est pas moitié algérienne, moitié française car l'identité est fluide. Enfin, l'aliénation exprimé par Sebbar existe au plan individuel et collectif. Cette rupture entre l'individu et son peuple constitue une partie fondamentale de l'aliénation comme le décrit Sebbar dans son récit *Je ne parle pas la langue de mon père*.

L'aliénation dans cet ouvrage est évidente d'abord au travers des pronoms possessifs et de la négation. Dans son article « Le français : langue et réflexion sur soi chez une écrivaine francophone », Amel Abdallah-Kalaidji soutient que les pronoms possessifs indiquent « le rapport qu'entretient Leila Sebbar avec les personnages du récit » (173). Les noms des chapitres

en sont des exemples. Le deuxième chapitre s'intitule « Mon père ne m'a pas appris la langue de sa mère » (33). Au lieu de dire « ma grand-mère » Sebbar a opté pour « la mère de mon père ». L'allongement linguistique indique ici la distanciation familiale entre l'auteure et sa grand-mère paternelle. Ensuite, le quatrième chapitre s'intitule « Mon père ne m'a pas appris la langue des femmes de son peuple » (59). L'un des aspects de l'aliénation est une rupture entre l'individu et son peuple, peuple qui lui donne le sentiment d'avoir une histoire commune et des traditions partagées. Pour Sebbar, le français a coupé ce lien entre elle et son peuple algérien, y compris sa famille élargie. Elle est donc aliénée de son propre peuple via la langue française. À cet égard, le français a occupé un double rôle : il a d'abord représenté cette rupture entre Sebbar et son peuple, mais il l'a aussi renforcée. À mesure que l'auteure grandissait et vivait en français, elle s'éloignait, non pas de sa faute, de sa famille élargie et de son peuple algérien. La négation agit de concert avec les pronoms possessifs. Le titre de la plupart des chapitres est à la forme négative. Ce renforcement linguistique du vécu de Sebbar est puissant dans la mesure où il démontre le degré auquel l'auteure est soumise au français.

Cet ouvrage témoigne de plusieurs problèmes socio-politiques qui relèvent des situations vécus par l'auteure. Dans un premier temps, on parle de l'identité. Elle se constitue largement de la psychologie de l'individu et de la façon qu'il se voit. Or, l'identité est aussi formée en partie par le milieu où on vit qui est lui-même influencé par des courants historiques, politiques, et culturels.

Dans le cas de Sebbar, son identité est unique comme le produit des cultures, des langues, et des histoires de la France et de l'Algérie. Or, le rapport entre ces deux cultures est inégal du fait que la culture française dominait et supplantait la culture arabe en Algérie. Ce combat s'est déroulé en réalité, mais il s'est également passé à l'intérieur de Sebbar qui a intériorisé ce

combat sous forme linguistique et culturel.

L'assimilation de la culture et la langue française posait donc des défis pour l'auteure : elle était algérienne, mais son père impose sur elle le français, langue des colonisateurs. Imposition laquelle elle tentait de rejeter, mais à laquelle elle devait toutefois se soumettre par obligation. Enfin, elle devait naviguer ce combat linguistique qui constitue son identité « mélangée » et unique.

3.3 Sénégal : la poésie de Léopold Sédar Senghor

Léopold Sédar Senghor était poète, écrivain, politique, et premier président du Sénégal indépendant entre 1960 et 1980. Né en 1906 à Joal, petite ville au sud de Dakar, d'un père qui était commerçant aisé et d'une mère sérère. La famille entière appartenait aux Guelwar, la noblesse du peuple sérère. Il a fait ses études à Paris dès l'âge de 22 ans, et il a suivi une carrière en politique (*The Concept of Negritude* 2-27).

La poésie de Senghor est riche dans son langage, sa cadence, et son imagerie. On y retrouve en particulier le thème de la mémoire. La mémoire et le souvenir servent de passages mentaux pour le colonisé à l'époque d'avant la colonisation. Le souvenir de cette époque devient donc l'idéal et le point de repère pour le colonisé auprès duquel il peut trouver refuge pour se défendre contre la brutalité de la colonisation. La psychologie du colonisé se constitue en partie de et repose sur la mémoire et le souvenir car ils lui permettent d'échapper à sa réalité brutale et oppressive. Ils contribuent donc au mécanisme psychologique du colonisé pour accepter en partie sa situation tout en rejetant sa légitimité.

Dans le poème « Perles », la psychologie du colonisé se manifeste principalement à travers l'imagerie et le langage. Ce poème fait allusion aux études à Paris de l'auteur. Senghor y

est un observateur, et la première strophe du poème contient ses observations immédiates de ses environs :

Perles blanches,
Lentes gouttelettes,
Gouttelettes de lait frais
Clartés fugitives long des fils télégraphiques,
Le long des longs jours monotones et gris !
Où vous en allez-vous ?

Ayant grandi au Sénégal, Senghor n'a jamais vu la neige. À Paris, dans une région géographique très différente et donc un climat différent, la neige émerveille l'auteur. Néanmoins, elle représente aussi la distance physique entre lui et son pays d'origine, une distance que Senghor ressent vivement. Les « fils télégraphiques » sont un autre nouvel élément pour l'auteur. Leur longueur lui étonne, et en les regardant il se demande « où vous en allez-vous ? ». Il croit qu'ils vont peut-être jusqu'au Sénégal. L'altérité de l'auteur à Paris est évidente à travers le langage. Le champ lexical de la neige est employé mais Senghor n'utilise pas les mots « corrects ». Par exemple, au lieu de dire « flocons de neige » il dit « perles blanches ». On peut imaginer que comme la neige lui est étrange car elle n'existe pas au Sénégal, il utilise les mots connus afin de comprendre cette nouvelle substance. Par exemple, afin de mieux connaître la neige, Senghor la compare à une substance connue qui est le lait.

Dans son observation de la neige, une image du mal du pays est formée. D'abord, le langage employé démontre le point auquel l'auteur est dans un pays étranger. La différence entre lui et Paris est évidente, et son existence là se tient par des telles observations. Ensuite, la nostalgie de Senghor pour le Sénégal est exprimée en demandant « Où vous en allez-vous ? » aux « fils télégraphiques ». Dans ce pays étranger, Senghor se met à s'y habituer. Or, il ne peut que réfléchir à son pays d'origine et surtout à son enfance là. Son désir à retourner à son enfance est évidente dans la deuxième strophe :

À quels paradis ? À quels paradis ?
 Clartés premières de mon enfance
 Jamais retrouvée...

Maintenant comme un jeune adulte – Senghor est allé à Paris à l'âge de 22 ans pour faire ses études – il accepte ses obligations et ses choix. Mais son émerveillement à la neige et la douceur – « Lentes gouttelettes » – de cette substance lui rappelle de son enfance au Sénégal. D'autre part, on identifie souvent le lait avec l'enfance car cette substance donne les nutriments nécessaires aux bébés et aux enfants à grandir. Donc ici le langage comprend plusieurs niveaux. D'abord, il renvoie à l'altérité de Senghor à Paris et son mal du pays. Dans un deuxième temps, il fait allusion à son enfance dans son pays d'origine qui n'existe plus mais à laquelle il veut retourner. Il pose deux fois la question « À quels paradis ? ». Les « paradis » sont ceux de son enfance dans son pays d'origine, enfance qui n'a été « jamais retrouvée ». La répétition indique son désespoir dans la mesure où il cherche ces « clartés fugitives » venant des paradis de son pays d'origine mais il ne parvient à les trouver. Donc, le mal du pays de Senghor existe surtout en référence pour son enfance là. Un retour à son pays d'origine lui retournerait toutes les richesses de son enfance qu'il a perdu une fois qu'il a quitté son pays pour faire ses études en France. Tous ces éléments contribuent à son mal du pays et son altérité à Paris, ville étrangère dans un pays étranger. Or, on ne dirait pas qu'il est aliéné. L'aliénation existe au bout d'une série d'états psychologiques, dont la nostalgie, la tristesse, le manque, et le mal du pays, parmi autres. Par rapport à Sebbar, par exemple, qui a vécu en pleine aliénation puisqu'elle vivait quotidiennement le carrefour de deux cultures et de deux langues, Senghor n'observe dans « Perles » que des différences et des nouveautés de son nouveau lieu. Néanmoins, son témoignage ici contribue à une compréhension approfondie de la psychologie du colonisé, qui ne comprend donc pas seulement les extrêmes.

Le poème « Prière d'un petit enfant nègre », publié en 1943, reprend beaucoup des mêmes éléments qui figurent dans « Nostalgie ». Dans un premier temps, il parle de la nature et des produits de la nature qui renvoient à la terre dite pure avant la colonisation. De plus, il repose sur le thème de la mémoire.

Le personnage principal est un enfant noir qui supplie son Seigneur de lui permettre de ne pas aller à « leur école » – l'école française. Dans son argument, il fait beaucoup allusion à la terre. Rappelons que la perte de la terre était l'événement initial et principal qui a marqué le début de la colonisation et qui a bouleversé le colonisé le plus, une emphase sur la terre se comprend puisqu'un retour à l'autonomie sur sa terre est pour le colonisé la victoire sur la colonisation. L'enfant noir dans ce poème célèbre la terre et son abondance et proclame sa préférence pour elle par rapport à l'école :

Je préfère flâner le long des sucreries
 Où sont les sacs repus
 Que gonfle un sucre brun autant que ma peau brune.
 Je préfère vers l'heure où la lune amoureuse
 Parle bas à l'oreille des cocotiers penchés
 Écouter ce que dit dans la nuit
 La voix cassée d'un vieux qui raconte en fumant
 Les histoires de Zamba et de compère Lapin,

La nature dont il parle est pure, vierge. Elle n'est pas salie par la présence des colonisateurs. Cela renvoie à la terre avant la conquête et la colonisation, une époque où l'enfant veut retourner.

D'autre part, l'enfant déclare qu'il veut rester où il est pour écouter « Les histoires de Zamba et de compère Lapin ». Ces deux personnages apparaissent souvent dans des vieux contes créoles.

Ces contes et la tradition orale des peuples africains et créoles font partie intégrale de leur histoire, leur patrimoine, et leur culture. Si l'enfant va à l'école en ville, il sera privé de ces contes qui constituent en partie la mémoire commune de son peuple. L'objectif de la colonisation

est d'effacer la culture, la société, et la mémoire du peuple colonisé. Tous les instruments, y compris des écoles, visent cet objectif. Or, la réussite de cet objectif indique que le colonisé est totalement aliéné de son peuple car il s'est assimilé à la culture française – qui « s'est révélée impossible » selon Memmi – et donc il s'est séparé de son peuple. L'enfant dans le poème comprend la mauvaise pente qui sera déclenchée s'il va à l'école française, et il la rejette. Rester dans la nature avec son peuple vaut mieux à l'enfant que de devenir comme des « messieurs de la ville » :

Et puis elle est vraiment trop triste leur école,
 Triste comme
 Ces messieurs de la ville,
 Ces messieurs comme il faut,
 Qui ne savent plus danser le soir au clair de lune
 Qui ne savent plus marcher sur la chair de leur pied
 Qui ne savent plus conter les contes aux veillées.
 Seigneur, je ne veux plus aller à leur école.

Durant tout le poème l'enfant s'efforce de prier son Seigneur à le permettre à rester où il est. Cet ordre se trouve dans un cadre normatif produit par les colonisateurs, présents dans le poème comme les « messieurs de la ville ». Le refus de l'enfant renvoie au défi de l'assimilation au sein de la société coloniale. Selon Albert Memmi, les deux solutions à ce problème sont « soit de devenir autre, soit de reconquérir toutes ses dimensions » (148). La première tentative étant pour le colonisé d'assimiler, il arrive toutefois que cette assimilation lui est impossible. Ceci parce que la société coloniale repose sur une hiérarchie sociale stricte entre colonisé et colonisateur.

D'autre part, le refus de l'enfant renvoie à la mission civilisatrice. Cette dernière était la justification des français pour la colonisation, et il s'agissait de « civiliser » les « sauvages », à savoir les indigènes africains. Les écoles françaises telles que celle décrite dans le poème existait pour apprendre la civilisation dite moderne, soit française, aux africains colonisés. L'enfant dans le poème rejette cette école et cette assimilation, préférant rester dans la nature avec son père et

son peuple. Enfin, l'enfant reconnaît ce qui lui semble être la pauvreté des « messieurs de la ville » qui ne savent ni danser, ni vivre dans la nature, ni raconter les vieux contes. L'enfant ne peut pas imaginer une vie sans ces éléments, parties intégrales à son identité et son peuple. Si la colonisation vise à déposséder le colonisé de toutes ses qualités humaines et les liens entre lui et son peuple, l'enfant dans ce poème s'efforce à combattre cette politique en gardant son identité, sa culture, et son peuple à travers une emphase sur la mémoire commune et la nature.

En conclusion, dans les deux poèmes « Perles » et « Prière d'un petit enfant nègre », Senghor emploie un langage riche, une imagerie forte, et une cadence particulière pour relater la vie et la psychologie du colonisé. Ces deux poèmes contiennent plusieurs thèmes, dont la mémoire, le mal du pays, la nature, et l'assimilation, qui contribuent à un dessein de la psychologie du colonisé comme résultat partiel de l'oppression, la déshumanisation, et l'aliénation vécue par le colonisé sous la colonisation.

3.4 Algérie : *L'Amour, la fantasia* par Assia Djébar

Assia Djébar était une écrivaine algérienne francophone. Première étudiante à l'École Normale Supérieure et première écrivaine nord-africaine élue à l'Académie française, ses réussites et ses ouvrages témoignent son expérience à la fois négative et positive en tant que femme algérienne grandissant dans un monde créé par ses colonisateurs français.

Son ouvrage *L'Amour, la fantasia* a été publié en 1985 aux éditions Jean-Claude Lattès. Ce roman est polyphonique. Le récit autobiographique de l'auteure se mélange avec des histoires historiques qui s'entrecroisent et se suivent les unes après les autres. Donc dans un premier temps, la valeur de ce roman est basée sur cette double dimension, en partie autobiographique, en partie historique. L'aspect vécue de son récit prend forme dans son témoignage qui lui donne sa

légitimité. La psychologie du colonisé, y compris l'aliénation et le défi de la langue, se manifeste dans le chapitre intitulé « La tunique de Nessus » par l'imagerie, le thème du combat, et la comparaison qu'utilise l'auteure.

D'abord, l'imagerie du titre est inévitable. Dans la mythologie grecque, la tunique de Nessus était la chemise empoisonnée qu'a mise Hercule. Après avoir mis cette tunique, il est mort. Assia Djébar utilise cette image pour exprimer ses sentiments en parlant le français, langue des colonisateurs. Communiquer dans cette langue était comme si elle portait la tunique empoisonnée de Nessus. Chaque fois qu'elle parle français, elle met une « tunique empoisonnée ». Elle ne meurt jamais du fait d'avoir parlé français, au contraire de si elle s'est mise une « tunique empoisonnée » comme Nessus, donc cette tunique devient un mécanisme d'oppression pour elle. Le français lui rappelle les colonisateurs français et la colonisation, et parler français est un rappel sévère qui pénètre le corps de Djébar. Comme un poison qui tue lentement, parler quotidiennement le français tue progressivement Djébar.

Ensuite, dans ce chapitre, Djébar renvoie souvent au thème du combat. Dans un premier temps, l'on voit la manière dont elle combat la langue française dans son quotidien :

Je cohabite avec la langue française : mes querelles, mes élans, mes soudains ou violents mutismes forment incidents d'une ordinaire vie de ménage. Si sciemment je provoque des éclats, c'est moins pour rompre la monotonie qui m'insupporte, que par conscience vague d'avoir fait trop un mariage forcé, un peu comme les fillettes de ma ville « promises » dès l'enfance. (297-98)

Querelles, conflits, éclats, désaccords – le rapport de Djébar au français est complexe. Comme son statut au sein de la société coloniale, qui touche à la fois aux colonisateurs français car elle parle leur langue et aux indigènes algériens dont elle fait partie. Son combat personnel avec la langue française renvoie à la notion de la diglossie :

La diglossie ressort de la distinction entre deux variétés génétiquement parentes en usage dans une même communauté, l'une symbole de prestige, généralement associé aux

fonctions nobles de la forme écrite d'une langue, variété haute, l'autre symbole de des fonctions terre à terre de la vie quotidienne, variété basse, chacune remplissant ainsi une part bien à elle dans la société et dans la vie des personnes. (Tabouret-Keller 114)

La diglossie décrit le combat qu'entretient Djébar au français. Elle parle le français et l'arabe, dont le premier est la langue des colonisateurs, variété haute selon Ferguson, et le deuxième est la langue de son peuple, variété basse. La hiérarchie entre ces deux langues s'impose en fonction de la colonisation qui renforce une hiérarchie stricte entre le colonisateur et le colonisé, y compris les cultures, langues, histoires, traditions, et ainsi de suite de chacun. L'élément dominant est toujours français et l'élément dominé est toujours arabe ou algérien. Cette domination fait partie de la pratique coloniale, et elle peut entraîner à l'aliénation pour le colonisé car sa culture, sa langue, et ses traditions sont jetés en faveur de celles de ses colonisateurs qu'il faut accepter.

Parler le français est donc pour Djébar un affrontement à l'arabe, sa langue maternelle. Or, l'auteure n'accepte jamais en entier la langue française, déclarant plutôt qu'elle « cohabite[s] avec la langue française ». Faisant la distinction entre ces deux rapports, l'on voit ici une dislocation entre Djébar et sa manière de communiquer verbalement. Significative est cette disjonction car la langue est un aspect fondamental de la vie puisqu'il s'agit de la manière de s'exprimer et donc de se créer. Sous la colonisation, le colonisé est privé de ses libertés y compris celle de liberté d'expression. L'expression est un mode qui contribue à la création de soi dans la mesure où on se crée en fonction de nos pensées, nos opinions, nos actions, et nos paroles. L'enlèvement de cette liberté et l'imposition d'une langue étrangère entraînent donc à l'aliénation chez le colonisé. Or, Djébar n'arrive jamais à ce stade car elle parle toujours sa langue maternelle. Mais comme elle occupe cet espace intermédiaire entre colonisé et colonisateur en fonction de la langue, son témoignage révèle d'autres dimensions de la psychologie du colonisé.

Comme le déclare Frantz Fanon, « un homme qui possède le langage possède par contrecoup le monde exprimé et impliqué par ce langage » (*Peau noire* 14). Le lexique arabe correspond aux expériences spécifiques qu'a le peuple arabe. Certains mots et certaines expressions en arabe ne peuvent pas se traduire en français, car dans ce processus le vrai sens du mot ou de l'expression se perd. Donc l'auteure est limitée dans ce qu'elle peut dire, ou plutôt dans ce qui lui est permis de dire ainsi que la manière dont elle peut s'exprimer. L'autre côté de ce phénomène est une imposition oppressive et dominante de la langue française, qui pèse sur Djébar : c'est pour cette raison qu'elle « cohabite avec la langue française ».

D'un côté, son expérience de parler français est que ce dernier est comme une tunique de Nessus contre laquelle elle doit combattre et lutter quotidiennement. D'un autre côté, puisque son rapport au français est de nature combative, son usage du français est de nature combative aussi. La manière dont Djébar utilise le français emploie le champ lexical du combat pour ce faire :

Pour ma part, tandis que j'inscris la plus banale des phrases, aussitôt la guerre ancienne entre deux peuples entrecroise ses signes au creux de mon écriture. Celle-ci, tel un oscillographe, va des images de guerre – conquête ou libération, mais toujours d'hier – à la formulation d'un amour contradictoire, équivoque. (301)

Dans cette citation l'on voit comment l'acte même d'écrire contient en lui-même l'histoire de la guerre entre deux peuples. Djébar ne parvient pas à démêler la langue française de la colonisation violente, répressive, oppressive qui est son origine. La langue est un élément intime à une personne car elle s'agit de la manière d'expression. D'autant plus, la langue fait partie de l'histoire et du patrimoine d'un peuple. Leurs traditions, leurs coutumes et leur histoire se racontent toujours dans leur langue, et donc cette dernière devient un élément essentiel de leur expression. Lorsqu'arrive la colonisation, et après qu'une langue comme le français est imposée à un peuple, ce lien est cassé. Le peuple colonisé, en parlant la langue du colonisateur, ne peut

penser qu'à la guerre de conquête violente, à la colonisation oppressive et répressive, et au trou dans leur société où il existait auparavant un monde sans colonisation. L'écriture de la langue du colonisateur est similaire. Rappelons que la diglossie s'appuie sur une hiérarchie de deux langues, dont la haute est à la forme écrite et la basse est à l'orale. Donc en écrivant le français, la personne colonisée ne peut penser qu'à toute la violence et à l'oppression qu'elle a vécue et vit. Donc pour les mêmes raisons, écrire dans la langue du colonisateur aliène la personne colonisée car il renforce la globalité de leur colonisation qui touche aux quatre coins de la vie.

Dernièrement, dans ce chapitre l'auteure utilise la comparaison qui reflète son aliénation.

D'abord, elle compare son rapport au français comme un mariage forcé :

Si sciemment je provoque des éclats, c'est moins pour rompre la monotonie qui m'insupporte, que par conscience vague d'avoir fait trop un mariage forcé, un peu comme les fillettes de ma ville « promises » dès l'enfance. (297-98)

L'imposition du français est comme un mariage forcé. L'homme force une jeune fille de se lui marier, tout comme les colonisateurs français forcent Djébar de vivre selon leurs règles. D'autre part, c'est un acte sadique : la peine à laquelle est soumise la jeune fille/Djébar plaît à l'homme/aux colonisateurs français parce qu'elle représente le pouvoir qu'a l'homme/qu'ont les colonisateurs français sous la jeune fille/Djébar. Les similarités entre le mariage forcé et le rapport qu'entretient l'auteure avec le français commencent à se présenter.

Cette comparaison s'explique en termes d'aliénation car elle témoigne de l'expérience de Djébar : comme une jeune fille est forcée de se marier à un homme, Djébar est obligée de parler français contre sa volonté. La jeune fille et Djébar manquent d'autonomie, ce qui entraîne à une dislocation entre elle, son peuple, et ce qui lui est permis de faire.

Enfin, Djébar reprend cette comparaison familiale en comparant le français à une belle-mère : « La langue française m'est langue marâtre » (298). Cette déclaration indique deux

choses. D'abord, elle souligne la distanciation entre l'auteure et le français. Pour elle, cette langue est celle avec laquelle elle parle et écrit, mais elle n'est pas – ne sera jamais – sa langue maternelle, qui est l'arabe. Elle renforce ici l'aliénation qu'elle ressent en communiquant en français ; une aliénation qui résulte du fait qu'elle n'a pas le pouvoir de décider dans quelle langue elle peut communiquer. Deuxièmement, cette comparaison s'inscrit dans le courant des belles-mères méchantes des contes comme Cendrillon, Blanche-Neige, Hansel et Gretel. Dans chacun de ces contes, le personnage contre lequel la méchanceté de la belle-mère est adressée est aliénée. Ces contes sont utiles en tant que références pour Djébar car ils servent de modèles à sa vie. Tout comme la colonisation française s'est imposée à elle sans raison, les belles-mères méchantes dans chacun de ces contes infligent de la cruauté sur les personnages principaux sans raison évidente. Enfin, cette comparaison sert à produire une texture plus approfondie au rapport entre Djébar et le français.

Or, le rapport qu'entretient Djébar avec le français est complexe et fluide. D'un côté, il est violent, brutal, en référence à la colonisation. D'un autre côté, elle reconnaît dans cette langue la porte qui lui a ouvert le monde : « Ainsi de la parole française pour moi. La langue étrangère me servait, dès l'enfance, d'embrasure pour le spectacle du monde et de ses richesses » (180). Voilà l'« amour contradictoire, équivoque » dont elle parle dans cet ouvrage. Pour Djébar, le français est une arme à double tranchant car il est à la fois une bénédiction et une malédiction. Son ouvrage démontre combien le français était pour elle un malheur : c'était pour elle une tunique de Nessus qui la rappelait de la violence et la brutalité de la colonisation française, une langue qui lui a été imposée et qu'elle ne pouvait rejeter.

Par contre, Djébar est lucide à reconnaître la vraie valeur que lui a apportée la langue française. Dans un premier temps, elle lui a rendu possible sa liberté en tant que femme, ses

études, et sa carrière d'écrivaine. Dans le chapitre intitulé « L'École coranique », elle commence en donnant un exemple de sa toute nouvelle liberté grâce au français :

A l'âge où le corps aurait dû se voiler, grâce à l'école française, je peux davantage circuler : le car du village m'emmène chaque lundi matin à la pension de la ville proche, me ramène chez mes parents le samedi. (253)

D'abord, cette liberté est physique. L'auteure poursuit :

« Elle lit », c'est-à-dire, en langue arabe, « elle étudie ». Maintenant je me dis que ce verbe « lire » ne fut pas par hasard l'ordre lancé par l'archange Gabriel, dans la grotte, pour la révélation coranique... « Elle lit », autant dire que l'écriture à lire, y compris celle des mécréants, est toujours source de révélation : de la mobilité du corps dans mon cas, et donc de ma future liberté. (254)

Au début le français lui a offert un pouvoir concret et visible qui a entraîné à une liberté qui était la possibilité d'aller étudier en France et de devenir écrivaine. D'autant plus, il faut souligner l'influence positive du français sur l'esprit de Djébar. Elle raconte :

Quand j'étudie ainsi, mon corps s'enroule, retrouve quelle secrète architecture de la cité et jusqu'à sa durée. Quand j'écris et lis la langue étrangère : il voyage, il va et vient dans l'espace subversif, malgré les voisins et les matrones soupçonneuses ; pour peu, il s'envolerait ! (260-61)

Djébar ressentait une vraie splendeur, une véritable joie, en lisant et en écrivant le français. À travers ce dernier, l'auteure pouvait explorer de nouveaux espaces, de nouvelles parties d'elle-même dont elle était inconsciente. Cependant ce bonheur et cette appréciation s'opposaient à l'histoire réelle de cette langue, la langue du colonisateur. La langue française crée aussi un espace privé pour elle. Cet espace servait d'un lieu où Djébar pourrait se renfermer contre le monde. Non seulement le monde des colonisateurs, construit sur la domination et l'oppression, mais aussi à son monde à elle, à savoir « les voisins et les matrones soupçonneuses ». Enfin, le français lui a donné la capacité de se reculer du monde et de retourner à son intérieur. Cette liberté vaut bien, surtout dans une société colonisée.

Le grand défi auquel l'auteure est confrontée est cette nature double du français. Elle se

bat contre cet « amour contradictoire, équivoque » à chaque page de cet ouvrage. Simultanément positif et négatif, le français comprend une gamme d'émotions, de sentiments, et d'expériences particulières à l'auteure qui doit forcément saisir la totalité de cette langue. Voilà son rapport tordu avec le français. Dans un premier lieu, il renvoie à la colonisation brutale et opprimante. Dans un deuxième lieu, il représente à l'auteure la clé au monde scolaire et professionnel. Elle ne peut pas réconcilier ces deux faits évidents, et pourtant, elle les réconcilie dans cet ouvrage.

Conclusion

La colonisation était une réalité violente et oppressive où le peuple colonisé était soumis à des règles à la fois inédites et cruelles, conçues pour les dominer. Les effets sur les colonisés sont nombreux et bien documentés. Ils comprennent des malheurs physiques ainsi que des troubles mentaux (*Les damnés*). Le processus de la colonisation est fondé dans un premier temps sur l'enlèvement et la suppression forcée de la souveraineté politique et sociale d'un peuple, et son remplacement avec le pouvoir et la société des forces coloniales qui est ostensiblement plus avancée. Selon Ekanza, elle « désintègre les constructions socio-politiques qui conféraient à la société ancienne sa force de cohésion » (605).

Après la fin de la colonisation, une question se pose : pourquoi ? De la part des colonisateurs, la réponse est l'avidité, la volonté de dominer l'autre, et la géopolitique. Il ne semble pas que la notion de la souveraineté ou de la valeur du peuple dominé est entrée dans les discussions des colonisateurs. En revanche, cette question hante les colonisés tout le long de leur colonisation : pourquoi est-ce qu'ils ont été colonisés ? La raison leur est clair, car la société coloniale l'incarne. Elle est l'avancement des colonisateurs aux dépens des colonisés. Or, en règle générale, les colonisés rejetaient ce statut quo durant toute leur colonisation.

La question de la colonisation suggère plusieurs éléments constituant la psychologie du colonisé, dont un complexe d'infériorité et l'aliénation, deux vestiges de la violence et de l'oppression physique et mentale auxquelles est soumis le colonisé. Le travail littéraire des colonisés est donc un produit qui reflète et réagit à cette psychologie et l'expérience d'être colonisé. Durant la colonisation, leur travail a pour objet de comprendre leur colonisation et d'améliorer leur situation. Après avoir obtenu l'indépendance qui a déclenché le processus de la décolonisation, celui-ci s'accélère. C'est ce moment-ci où le peuple colonisé parvient finalement à reprendre librement leur société et leur vie collective. Le peuple colonisé a été enfin soulagé de la colonisation et la domination, l'oppression, et la déshumanisation y constituant, une période longue qui pesait lourdement sur eux. Ce processus « d'intégration » se déroule toujours aujourd'hui à mesure que les anciennes colonies, désormais pays indépendants et souverains, s'emparent de leur propre présent et avenir (Ekanza 605). La littérature écrite pendant la colonisation et après la décolonisation est donc une voie efficace pour examiner la psychologie du colonisé parce qu'elle lui ajoute des dimensions supplémentaires. Les techniques propres à cet art se donnent à une telle analyse profonde car la littérature se constitue en partie de l'expérience de l'auteur et en partie de ses méthodes et ses idées propres à lui. À partir d'un examen de ces deux éléments, la psychologie du colonisé commence à apparaître dans toute sa fluctuation et sa nuance.

Le grand défi moderne pour les anciens colonisés est la façon de combattre l'histoire de la colonisation et d'entreprendre la décolonisation. L'indépendance n'a pas marqué la fin de la colonisation : cette dernière existe toujours sous forme des liens économiques, politiques, et sociaux qui ont été formés durant la colonisation et existent toujours sous forme officieuse entre la France et ses anciennes colonies. Ces liens sont une sorte de néo-colonialisme. Mais leur

nature fluctuante rend difficile n'importe quel essai de dégagement de l'ancienne colonie. Tandis que les anciennes colonies, après avoir gagné leur indépendance, ont vite pris des mesures pour se dégager de leurs anciens colonisateurs, ces derniers les rattrapent toujours sciemment ou inconsciemment (Ekanza 615). À part la politique et l'économie, la littérature se présente comme une manière subversive qui aide cet éloignement et qui permettrait à l'ancienne colonie de se recréer dans l'image qu'elle souhaite devenir. Donc, l'analyse de cette littérature donne des aperçus de la vie sous la colonisation et ses effets sur le peuple colonisé, formant le point à partir duquel le nouveau pays se reconstitue. L'objet pour le pays récemment indépendant est de s'orienter vers l'avenir en reconnaissant son propre passé afin de se créer à nouveau et s'assurer de son destin.

Bibliographie

- Abdallah-Kalaidji, Amel. "Le français : langue et réflexion sur soi chez une écrivaine francophone." *Les cahiers du GRELCEF*, no. 4 (2013): 169-179.
- Aussaresses, Paul. *Services spéciaux – Algérie 1955-1957 : Mon témoignage sur la torture*. Perrin: 2001.
- Bâ, Sylvia Washington. *The Concept of Negritude in the Poetry of Léopold Sédar Senghor*. Princeton University Press: 1973.
- Bernault, Florence, Pierre Boilley, et Ibrahima Thioub. "Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloniaux : justice, prisons, et enfermement de l'espace." *Revue française d'outre-mer* 85:324-325 (1999): 7-15. *Persée*. 21 September 2019.
- Blanchard, Emmanuel and Joël Glasman. "Introduction générale : Le maintien de l'ordre dans l'Empire français : une historiographie émergente." *Maintenir l'ordre colonial*. Ed. Bat, Jean-Pierre and Nicholas Courtin. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012. 11-41. *Archive ouverte HAL*.
- Catroux, Général. "L'Union française, son concept, son état, ses perspectives." *Politique étrangère*, no. 4 (1953): 233-266. *Persée*. Web. 4 novembre 2019.
- Clauzel, Jean (ed.). *La France d'outre-mer (1930-1960), Témoignages d'administrateurs, et de magistrats*. Paris: Éditions Karthala, 2003. Print.
- Collignon, René. "La psychiatrie coloniale française en Algérie et au Sénégal." *Tome* 47:187 (2006): 527-546. *Persée*. Web. 3 août 2019.
- "De la loi-cadre à l'indépendance." *L'Outre-Mer Africain*, mai 1960, 2-3.
- Dimier, Véronique. "De la France coloniale à l'Outre-mer." *Pouvoirs* 2.113 (2005): 37-57. *Cairn*. Web. 8 August 2019.
- Diop, Birago. *Leurres et lueurs*. Présence africaine: 1967.
- Djebar, Assia. *L'Amour, la fantasia*. Éditions Albin Michel: 1995.
- Droz, Bernard. "Regards sur la décolonisation de l'Afrique noire." *Labyrinthe* 16 (2003): 9-18. Web. 30 April 2019.
- Ekanza, Simon-Pierre. "Le double héritage de l'Afrique." *Études* 404.5 (2006): 604-616. *Cairn*. Web. 12 November 2019.
- Evans, Martins and John Phillips. "Forced Marriage: French Algeria 1830-1962." *Algeria: Anger of the Dispossessed*. By Evans Martins and John Phillips. New Haven: Yale University

- Press, 2007. 26-66. Web. Jstor.
- Fabre, Martin. "L'indigénat – des petites polices discriminatoires et dérogoires." *Le juge et l'Outre-mer*. Eds. Durand, Bernard, Martine Fabre, and Mamadou Badji. Vol 5. Lille: Centre d'histoire judiciaire, 2010. 273-310. Web.
- Fanon, Frantz. *A Dying Colonialism*. Grove Press: New York, 1965.
- Fanon, Frantz. *Les damnés de la terre*. La Découverte Poche: Paris, 2002.
- Fanon, Frantz. *Pean noire, masques blancs*. Éditions de Seuil: Paris, 1952.
- Gamble, Harry. "Conflicting Visions: Framing French West Africa." *Contesting French West Africa: Battles over Schools and the Colonial Order, 1900-1950*. By Harry Gamble. Lincoln: Nebraska University Press, 2017. 13-46. Web. Jstor.
- Gastellu, Jean-Marc. "Politique coloniale et organization économique des pays serer (Sénégal, 1910-1950)." *AOF : réalités et héritages – Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Eds. Becker, Charles, Saliou Mbaye, and Ibrahima Thioub. Vol 1. Dakar: Direction des Archives du Sénégal, 1997. 564-577. Web.
- Le gouvernement de la Troisième République. Le Premier ministre ; le Ministre des colonies ; et la Garde des sceaux, Ministre de la justice. Décret du 16 mars 1914.
- Le gouvernement de la Troisième République. Le Premier ministre ; le Ministre de la guerre ; le Ministre des colonies ; et la Garde des sceaux, Ministre de la justice. Décret du 29 septembre 1916.
- Jones, Hilary. "Rethinking Politics in the Colony: The *Métis* of Senegal and Urban Politics in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries." *The Journal of African History* 53:3 (2012): 325-344. *Jstor*. 20 January 2020.
- Kateb, Kamel. "La gestion statistique des populations dans l'empire colonial française [Le cas de l'Algérie, 1830-1960]." *Histoire & Mesure* 13:1-2 (1998): 77-111. *Persée*. Web. 2 February 2020.
- Lemercie, Élise, Valelia Muni Toke and Élise Palomares. "Les outre-mer français : Regards ethnographiques sur une catégorie politique." *Terrains & Travaux* 1:24 (2014): 5-38. *Cairn*. 31 March 2019.
- Mann, Gregory. "What was the "Indigénat"? The 'Empire of Law' in French West Africa." *The Journal of African History* 50:3 (2009): 331-353. *Jstor*. Web. 31 January 2020.
- Memmi, Albert. *Portrait du colonisé*. Payot: Paris, 1973.
- Merle, Isabelle. "De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de

- l'indigénat en question.” *Politix* 17.66 (2004): 137-162. *Persée*. Web. 12 September 2019.
- Oulmon, Philippe et Maurice Vaïsse, eds. *De Gaulle et la décolonisation de l’Afrique subsaharienne*. Paris: Éditions Karthala, 2014. Print.
- Ruedy, John. *Modern Algeria: The Origins and Development of a Nation*. Indianapolis: Indiana University Press, 1992. Print.
- Saada, Emmanuelle. “Citoyens et sujets de l’Empire français : Les usages du droit en situation colonial.” *Genèses* 4:53 (2003): 4-24. *Cairn*. 10 September 2019.
- Sartor, J.E. Sénatus-Consulte. *De la Naturalisation en Algérie : Musulmans, Israélites, Européens (Sénatus-Consulte du 5 juillet 1865)*. Web.
- Sebbar, Leïla. *Je ne parle pas la langue de mon père*. Éditions Julliard: Paris, 2003.
- Senghor, Léopold Sédar. *Œuvre politique*. Éditions de Seuil: Paris, 1990.
- Simonis, Francis. “Le processus de décolonisation en Afrique noire au prisme des administrateurs de la France d’Outre-mer.” *Outre-mers* 97, no. 368-369. <https://doi.org/10.3406/outre.2010.4489>.
- Tabouret-Keller, Andrée. “À propos de la notion de la diglosse : La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets.” *Langage et société* 118, no. 4 (2006): 109-128.
- Thiam, Iba Der. “Le combat des populations africaines pour la démocratie, l’égalité et la justice. L’exemple du Sénégal, 1895-1945.” *AOF : réalités et héritages – Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Eds. Becker, Charles, Saliou Mbaye, and Ibrahima Thioub. Vol 1. Dakar: Direction des Archives du Sénégal, 1997. 250-264. Web.
- Traoré, Bakary. “Politique et balkanisation : l’AOF et ses enseignements.” *AOF : réalités et héritages – Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Eds. Becker, Charles, Saliou Mbaye, and Ibrahima Thioub. Vol 1. Dakar: Direction des Archives du Sénégal, 1997. 264-273. Web.
- Wondji, Christophe. “Les résistances à la colonisation française en Afrique noire (1871-1914).” *Africa Development / Afrique et Développement* 18:4 (1993): 119-132. *Jstor*. 17 September 2019.